



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2019-105

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

27-2018-12-10-006 - Décision de renouvellement d'autorisation pour le CSSR LADAPT St André de l'Eure du programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé "Mieux vivre avec une lésion cérébrale. Education thérapeutique du patient cérébrolésé et de son entourage : réduire l'impact des troubles cognitifs et comportementaux dans la vie quotidienne". (2 pages)

Page 4

DELE

27-2019-06-04-007 - arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et déclarant d'intérêt général les travaux de renaturation du Fouillebroc à Lisors (14 pages)

Page 7

Direction des Sécurité

27-2019-06-04-008 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément de la société DESERT SAS en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique (2 pages)

Page 22

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

27-2019-06-07-002 - Décision n°2019-79 Subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental - Eure (10 pages)

Page 25

Préfecture de l'Eure

27-2019-05-22-010 - Arrêté de cloture régie BERNAY (1 page)

Page 36

27-2019-05-22-011 - Arrêté de clôture régie FLEURY SUR ANDELLE (2 pages)

Page 38

27-2019-06-06-004 - Arrêté n° CAB/2019/256 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de LE VAL D'HAZEY (2 pages)

Page 41

27-2019-06-07-001 - Arrêté portant approbation de la convention constitutive du GIP JOB27 (20 pages)

Page 44

27-2019-06-05-005 - Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation intitulée «31ème édition du Tour de la France en courant» prévue le 27 juillet 2019 (2 pages)

Page 65

27-2019-06-05-007 - Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation intitulée «7ème édition de la balade touristique» prévue le 23 juin 2019 (2 pages)

Page 68

27-2019-06-06-003 - Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation intitulée «randonnées Lieuvain – Pays d'Auge» prévue le 9 juin 2019 (2 pages)

Page 71

27-2019-06-05-006 - Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation intitulée «Souvenir Sébastien BOULANGUE» prévue le 23 juin 2019 (2 pages)

Page 74

27-2019-06-05-004 - arrêté préfectoral fixant la commune la plus peuplée de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution (4 pages)

Page 77

27-2019-06-03-008 - Sectorisation (34 pages)

Page 82

Agence régionale de santé de Normandie

27-2018-12-10-006

Décision de renouvellement d'autorisation pour le CSSR
LADAPT St André de l'Eure du programme d'éducation
thérapeutique du patient intitulé "Mieux vivre avec une

*Décision renouvellement autorisation CSSR LADAPT Eure programme ETP Mieux vivre avec une
lésion cérébrale. Education thérapeutique du patient*

lésion cérébrale. Education thérapeutique du patient
cérébrolésé et de son entourage : réduire l'impact des
troubles cognitifs et comportementaux dans la vie
quotidienne".

DECISION

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1161-1, L.1161-2, L.1161-3, L.1161-4, L.1162-1, L.5311-1,
- Vu le décret n°2010-904 du 2 août 2010 article R1161-7 « l'autorisation devient caduque si le programme n'est pas mis en œuvre dans les 12 mois qui suivent sa délivrance, ou s'il ne l'est plus pendant six mois consécutifs ».
- Vu le décret n° 2013-449 du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017,
- Vu l'arrêté du 2 août 2010, relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2013, relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif aux cahiers des charges des programmes d'éducation thérapeutique des patients et à la composition de dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient,
- Vu la demande du 03/10/2018, présentée par Monsieur David GUILLOUARD, Directeur du CSSR LADAPT en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation du programme d'éducation thérapeutique intitulé « "Mieux vivre avec une lésion cérébrale". Education thérapeutique du patient cérébrolésé et de son entourage : réduire l'impact des troubles cognitifs et comportementaux dans la vie quotidienne », coordonné par Madame Emma LOZAY,

CONSIDERANT que ce programme d'éducation thérapeutique du patient est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique,

CONSIDERANT que ce programme d'éducation thérapeutique du patient répond aux obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique, relatifs aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées,

CONSIDERANT que la composition et les compétences de l'équipe de ce programme d'éducation thérapeutique du patient, répondent aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique,

DÉCIDE

Article 1 : L'autorisation est **ACCORDEE** au **CSSR LADAPT, Le busson fallu, 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE**, pour le renouvellement de la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé «"Mieux vivre avec une lésion cérébrale". Education thérapeutique du patient cérébrolésé et de son entourage : réduire l'impact des troubles cognitifs et comportementaux dans la vie quotidienne» et coordonné par **Madame Emma LOZAY**.

Article 2 : Le directeur de l'établissement et le coordonnateur du programme :

- coordonnent leur action avec les professionnels de santé des soins de premier recours et du médico-social,
- engagent une démarche d'adaptation du programme aux différents publics précaires et/ou personnes en situation de handicap.
- mettent en place une traçabilité annuelle du suivi des patients en éducation thérapeutique (dossier ETP)
- communiquent à l'ARS de Normandie les résultats de l'évaluation de l'activité annuelle.

Article 3 : Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.

Article 4 : La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans, à compter de la date de la notification de la présente décision, conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique.

Article 5 : Conformément au III de l'article R.1161-4 du code de la santé publique, la demande de renouvellement de l'autorisation est à adresser à Madame la directrice générale de l'ARS de Normandie, au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 6 : Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction générale de l'Agence régionale de santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

Article 7 : La présente autorisation devient caduque si :

- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance,
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.

Article 8 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- D'un recours administratif, soit gracieux auprès de madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, Espace Claude Monet, place Jean Nouzille – CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, DGOS, 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, BP 25086, 14050 CAEN cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible par le site www.telerecours.fr

Article 9 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur, affichée à la Préfecture du département et publiée aux Recueils des actes administratifs de l'Etat de ce département et de la Région.

Fait à CAEN, le 10/12/2018

La Directrice Générale,
de l'Agence régionale de santé
et Normandie,
Le Responsable du pôle
Prévention et promotion de la santé

Christelle GOUGEON

DELE

27-2019-06-04-007

arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et
déclarant d'intérêt général les travaux de renaturation du
Fouillebroc à Lisors

*arrêté préfectoral portant autorisation environnementale et déclarant d'intérêt général les travaux
de renaturation du Fouillebroc à Lisors*

PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SEBF/2019-041

**portant autorisation environnementale au titre du code de l'environnement
et déclarant d'intérêt général les travaux de renaturation du Fouillebroc
portés par le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle (SYMA)
sur la commune de LISORS**

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

- le code de l'environnement et notamment Livre Premier Titres V et VIII, articles L181-1 et suivants et Livre Deuxième Titre I, article L211-7 ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 23 mars 2018 nommant Monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011 portant répartition des compétences entre les services de l'État dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin du 20 novembre 2009 ;
- l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2005 portant abrogation du règlement d'eau du moulin du Logis ;
- l'arrêté SCAED-18-26 du 9 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2017 portant création du syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle (SYMA) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général présenté par le président du Syndicat intercommunal du bassin de l'Andelle (SIBA) et reçu au guichet unique de l'eau le 26 décembre 2017, relatif au projet de renaturation du ruisseau « Fouillebroc » au niveau de la ferme du Logis sur la commune de Lisors ;
- l'arrêté de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) n°28-2018-076 du 22 février 2018 portant prescription d'un diagnostic archéologique au titre du code du patrimoine ;
- l'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2018-053 du 13 mars 2018 portant suspension de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale sus-visée pour prendre en compte le calendrier de réalisation du diagnostic sus-visé ;
- la note complémentaire et ses annexes transmises par le syndicat par courrier signé du 1^{er} octobre 2018 ;
- l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/18/1508 en date du 7 décembre 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la renaturation du ruisseau « Fouillebroc » au niveau de la ferme du Logis sur la commune de Lisors ;
- l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 janvier 2019 au 19 janvier 2019 inclus à Lisors et les rapport et conclusion du commissaire-enquêteur en date du 18 février 2019.

Après communication le 24 avril 2019 du projet d'arrêté au président du syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle dans le cadre de la procédure contradictoire et sa réponse du 14 mai 2019 ;

Considérant

- que la compétence rivière est portée par le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'il convient de prendre en compte ce changement de maître d'ouvrage intervenu après le dépôt du dossier ;
- que l'article 2 de l'arrêté préfectoral d'abrogation du règlement d'eau du moulin du Logis du 29 novembre 2005 prescrit la réalisation de travaux de remise en état des lieux par le propriétaire dont les modalités seront définies par le SIBA ;
- que le projet de remise en état concerne une renaturation du cours d'eau « Fouillebroc » sans aucune expropriation et sans demande de participation financière aux personnes intéressées ;
- que le projet présente un caractère d'intérêt général du point de vue de l'environnement, visant à contribuer au libre écoulement des eaux ;
- que le « Fouillebroc » est inclus dans le site Natura 2000 « Forêt de Lyons » codifié FR 2300145 ;
- que le cours d'eau sera réaménagé sur la partie traversant le périmètre de protection rapproché des forages du champ captant de Mortemer, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 mai 1999 et qu'il convient de prévoir des mesures de suivi en phase chantier ;
- que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et qu'il permet de favoriser l'atteinte de l'objectif de bon état écologique de par la nature des travaux favorisant une meilleure hydromorphologie du cours d'eau, une connexion aux annexes latérales et le rétablissement de la continuité écologique ;
- qu'à l'issue du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n°28-2018-076 du 22 février 2018 susvisé, le service régional de l'archéologie a conclu par courrier du 19 septembre 2018, que le terrain était libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive ;
- que les éléments techniques du dossier d'autorisation environnementale susvisé présentés par le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle permettent de garantir une gestion durable équilibrée de la ressource en eau comme défini à l'article L 211-1 du code de l'environnement, en assurant notamment la protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- qu'il y a lieu d'autoriser le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle à réaliser la renaturation du cours d'eau, objet du dossier déposé, en fixant certaines prescriptions propres à la phase chantier et à la préservation du nouveau tracé du cours d'eau.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

TITRE I - PORTÉE DE L'AUTORISATION

Article premier - Généralités

Le syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle (SYMA), représenté par son président et dont le siège est :

12 rue de la Capelle - 76780 Croisy-Sur-Andelle

est dénommé ci-après « le demandeur ».

Le service police de l'eau (SPE), désigné dans le présent arrêté est la :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure
SEBF/Pôle Territorial de l'Eau
1 Avenue du Maréchal Foch - CS 42205 - 27022 ÉVREUX Cedex

mail : ddtm-sebf-pep@eure.gouv.fr

Article 2 - Nature de l'autorisation

Le demandeur est autorisé, aux conditions du présent arrêté et conformément aux éléments techniques du dossier d'autorisation environnementale susvisé, à **réaliser des travaux de renaturation du Fouillebroc** sur la commune de Lisors.

Ces travaux sont par ailleurs déclarés d'intérêt général.

Les principales caractéristiques de la renaturation du Fouillebroc sont présentées à l'article 5.

Les rubriques de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

rubrique	intitulé	seuils	régime
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :	- Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m A ; - Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m D	Autorisation renaturation du Fouillebroc par dérivation du ruisseau sur un linéaire d'environ 900 mètres.
3.1.3.0.	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :	- Supérieure ou égale à 100 m A ; - Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m D	Déclaration ouvrage de franchissement OH3 de 13 m de long et OH1-OH2-OH4 dont chaque longueur est inférieure à 10 mètres
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :	- Supérieure ou égale à 1 ha A - Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha D	Déclaration mise en eau temporaire de la zone humide existante en amont de la ferme Surface concernée : 8 500 m ²

Article 3 - Localisation des travaux (Cf. annexe 1 - carte de situation du projet)

La renaturation projetée concerne :

- le tronçon du Fouillebroc défini entre le lieu-dit « la Vanne Noire » et le lieu-dit « le Logis » sur la commune de Lisors ;
- les parcelles cadastrées suivantes : section A n°114 ; 115 ; 157 ; 158 ; 159 et 160, section ZD n° 8 et 36 et section ZE n° 16 et 21.

Article 4 - Durée de validité

La déclaration d'intérêt général (DIG) est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est susceptible de prorogation éventuelle, sur demande justifiée du demandeur adressée au préfet au moins six mois avant l'échéance.

Elle cessera de plein droit à l'échéance de la période de renouvellement, si aucune nouvelle demande de déclaration d'intérêt général n'est intervenue avant cette date dans les cas prévus à l'article R214-96 du code de l'environnement.

Les travaux pourront commencer dès notification du présent arrêté préfectoral et devront être achevés avant le **31 décembre 2021**.

Les travaux dans le lit mineur actuel ne pourront pas être réalisés du 1^{er} novembre au 31 mai.

TITRE II - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Article 5 - Objet des aménagements projetés

Le ruisseau Fouillebroc présente un lit perché à partir du lieu-dit « la Vanne Noire », une chute (identifiée ROE78579) et une canalisation enterrée au niveau de la ferme du Logis faisant obstacle à la continuité écologique.

La remise en fond de vallée du Fouillebroc permettra de rétablir la continuité écologique au droit du site de la ferme du Logis et de restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau. Les connexions lit mineur / lit majeur et cours d'eau / nappe d'accompagnement seront également restaurées.

Le projet aura une incidence positive sur les milieux aquatique et humide. Le nouveau tracé du Fouillebroc, en fond de vallée, sera favorable à la circulation des poissons et au transit des sédiments.

Des ouvrages hydrauliques seront mis en place pour assurer le franchissement du cours d'eau. Des clôtures et des abreuvoirs seront mis en place dans les prairies pour éviter le piétinement du bétail dans le cours d'eau et la dégradation des berges.

Le bief actuel sera comblé jusqu'au chemin d'exploitation. Les matériaux extraits notamment lors de la création du nouveau tracé seront utilisés pour ce remblaiement.

Article 6 - Présentation des aménagements projetés (Cf. annexe 2)

Le déplacement du Fouillebroc et les ouvrages associés sont présentés par tronçons (Cf. annexe2-b et c).

6-1- Tronçon amont

Le déplacement du Fouillebroc nécessite la pose d'un ouvrage hydraulique OH1 (longueur 5 m, largeur 2,50 m, hauteur 1 m) pour permettre le passage de la RD715 sur le cours d'eau. Il sera positionné environ 150 mètres en amont du busage existant. Ce dernier sera conservé pour permettre le transfert des ruissellements issus du coteau forestier vers le Fouillebroc.

Le merlon qui dirige actuellement le ruisseau vers son tronçon perché sera supprimé. L'ancien tracé du Fouillebroc sera comblé à partir de ce merlon au moyen des excédents de terrassement obtenus par le nouveau tracé et le merlon. Une partie de l'ancien tracé sera conservée pour gérer les eaux issues du coteau forestier.

Le nouveau tracé du cours d'eau sera aménagé au sein des parcelles agricoles (une en prairie, l'autre en culture) en fond de talweg. Son lit mineur sera sinueux et dissymétrique.

6 -2- Tronçon aval

Le Fouillebroc renaturé traversera une prairie humide, puis passera entre la route départementale et le bâtiment de la porcherie et rejoindra la voûte existante du bâtiment agricole patrimonial.

Des ouvrages hydrauliques de franchissement (dalots) seront créés sur le nouveau lit :

- un ouvrage OH2 (longueur 6 m, largeur 1 m, hauteur 0,40 m) au niveau du chemin d'exploitation agricole (accès à la porcherie). OH2 est calibré pour limiter le débit entrant dans la voûte pour favoriser la rétention dans la prairie en période de crue ;
- un ouvrage OH3 (longueur 13 m, largeur 2,50 m, hauteur 1,50 m) d'accès à l'exploitation agricole ;
- un ouvrage OH4 (longueur 5 m, largeur 2,50 m, hauteur 1,50 m) d'accès à la propriété privée bâtie.

6-3- Mesures d'accompagnement du cours d'eau renaturé

6-3-1 Au droit de la zone humide restaurée

Des formations végétales riveraines arbustives en limite droite de la zone humide seront mises en place pour limiter l'apport de limons dans le cours d'eau renaturé.

La zone humide constituera une zone d'expansion de crue de l'ordre de 4 500 m³.

6-3-2 Végétalisation du cours d'eau renaturé

Un corridor écologique sera créé en haut des berges sur tout le linéaire du nouveau tracé par la plantation d'une ripisylve composée d'arbustes et d'arbres d'espèces variées, locales et adaptées aux milieux humides.

Des clôtures seront mises en place pour interdire l'accès au bétail.

Article 7 - Calendrier prévisionnel

Les travaux sont prévus en 2020, voire 2021.

Le calendrier prévisionnel associé à la réalisation des travaux de renaturation du Fouillebroc est échelonné en six grandes phases :

1. Préparation du chantier : juin
2. Travaux forestiers et libération des emprises : début juillet
3. Travaux de terrassement et génie civil : juillet-août-septembre
4. Mise en œuvre des équipements annexes (clôtures et abreuvoirs) : octobre
5. Travaux de plantations (ensemencement, hélrophytes, boutures de saules et arbustes à racines nues) : novembre-décembre ou mars-avril (en fonction de l'état d'avancement du projet).

Le suivi et la garantie de reprise des végétaux et de tenue du lit du nouveau tracé est à la charge du demandeur l'année qui suit le constat de parfait achèvement des travaux.

L'entretien régulier prévu à l'article L215-14 CE incombe ensuite aux propriétaires riverains.

Article 8 - Estimation du montant des travaux

La dépense estimée des travaux est de **342 326 euros** hors taxes, financée par l'agence de l'eau Seine-Normandie et le conseil départemental de l'Eure, à hauteur de :

- 80 % pour les travaux de continuité écologique et renaturation des milieux ;
- 40 % pour les aménagements connexes liés au maintien d'usages.

Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires riverains pour les travaux. Le SYMA finance la part restante.

TITRE III - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Article 9 - Prescriptions

9-1 Franchissabilité des ouvrages hydrauliques

Les ouvrages hydrauliques (OH1, OH3 et OH4) seront enrobés de matériaux inertes et graveleux. Ils ne devront pas créer de seuil dans le profil en long du lit mineur. Leur radier sera positionné au moins 30 centimètres en dessous de la cote finale du lit avec recharge en matériaux de même nature que ceux du lit naturel existant sur le site.

L'ouvrage hydraulique OH2 (longueur 6 m, largeur 1 m, hauteur 0,40 m) ne disposera pas de matériaux rapportés sur son radier en raison de sa mise en charge en période de crue et de la difficulté de les maintenir. Des structures type "prise d'escalade" de formes diverses seront vissées dans le fond du dalot.

9-2 Caractéristiques du nouveau lit

9-2-1 Profil en long

La pente moyenne du cours d'eau renaturé devra être proche de la pente moyenne naturelle de la Vallée dans le secteur.

Le nouveau tracé aura les caractéristiques approximatives suivantes :

- 520 mètres amont avec une pente d'environ 0,74 % ;
- 250 mètres aval avec une pente d'environ 0,44 %.

La recharge granulométrique sur le linéaire créé sera similaire à la granulométrie du Fouillebroc sur un secteur naturel et limitrophe au nouveau tracé (amont et/ou aval). Les matériaux mis en place seront à granulométrie variable. Des radiers seront mis en place sur le tronçon amont à pente 0,74 % avec fixation de points durs pour bloquer tout risque d'érosion.

9-2-2 Profil en travers

Le nouveau lit sera sinueux et dissymétrique en fond pour permettre la formation et le maintien à long terme d'un chenal préférentiel d'écoulement, propice à maintenir une hauteur d'eau minimale de 20 cm.

Des banquettes végétales seront créées en pied de berge par mise en place de mottes de plantes héliophytes.

À des fins de protection la route départementale, le tronçon de cours d'eau réalisé à proximité de la route (tronçon aval), sera conforté par des murs de soutènement.

Les propriétaires des parcelles concernées par la renaturation du Fouillebroc seront propriétaires des berges et du lit du cours d'eau à l'issue des travaux.

9-3 Moyens de préservation de la qualité de l'eau

9-3-1 Au droit de la ferme

- Les eaux pluviales des bâtiments agricoles sont gérées par infiltration à la parcelle et dirigées en dehors du lit du Fouillebroc ;
- Un système d'assainissement non collectif traite les eaux usées domestiques de la ferme ;
- Les eaux de voirie et de parking de la ferme seront interceptées dans un bassin paysager d'infiltration qui sera créé à cet effet ;
- Il ne devra pas y avoir de stockage de produits phytosanitaires ou stockage de lisier non maîtrisé aux abords du cours d'eau ;

- l'épandage de lisiers, purins, fumiers, jus d'ensilage etc. doit être conforme au règlement sanitaire départemental (article 159) et à la directive nitrates.

Il appartient au propriétaire et/ou l'exploitant de la ferme de tout mettre en œuvre pour pérenniser la gestion des eaux de pluie et des eaux usées à la parcelle par infiltration.

9-3-2 Conservation des prairies et des plantations

Afin de protéger la ressource en eau potable, la prairie humide traversée par le nouveau bras, devra être conservée par l'exploitant agricole. Un pâturage extensif dans la zone humide sera privilégié.

Des plantations (formation végétale parallèle au cours d'eau Cf. annexe 2b- planche B) seront mises en place en haut de la prairie humide en compensation de la ripisylve supprimée de la partie du bief actuel à combler.

Ce corridor écologique devra être conservé par le propriétaire et l'exploitant.

9-3-3 Protection des berges contre le piétinement du bétail

Des clôtures seront mises en place pour éviter le piétinement des animaux dans le lit mineur du cours d'eau. Elles pourront être électrifiées et seront réalisées de manière à permettre l'accès au cours d'eau pour en assurer son entretien. À cet effet, il conviendra de respecter une distance minimale d'un mètre entre la clôture et le haut de berge. Cette clôture pourra être reculée par rapport au lit du cours d'eau à certains endroits pour permettre la pousse des végétaux utiles à l'ombrage du cours d'eau.

Ces clôtures seront conçues pour ne pas entraver l'écoulement des eaux et des embâcles.

9-3-4 Bandes enherbées

Une bande enherbée de 5 mètres de large de chaque côté du cours d'eau sera à implanter par les exploitants à l'issue des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

9-4 Surveillance des captages AEP en phase chantier

Une surveillance de la turbidité au droit des captages d'eau potable de Mortemer est à mettre en place par l'exploitant en charge de l'adduction en eau potable pendant la durée des travaux et en particulier en période de création du tronçon amont. Les frais éventuels seront à la charge du SYMA qui se chargera de la coordination.

Le SYMA informera le SIEVN maître d'ouvrage des captages et l'agence régionale de santé, du calendrier de réalisation du chantier.

9-5 Comblement du bras actuel

Le bras perché sera majoritairement comblé au moyen des excédents de terrassement générés par la création du nouveau tronçon de rivière, ainsi que par l'arasement :

- du merlon situé en limite des parcelles n°16 et 158 et barrant le fond de vallon ;
- de la micro-digue longeant la rive gauche du ruisseau actuel tout au long de la parcelle agricole.

9-6 Conservation de 2 tronçons de l'ancien Fouillebroc

- entre OH1 et le busage

L'ancien Fouillebroc sera conservé à des fins de collecte et de transfert des eaux de ruissellement du coteau forestier (Cf. planche A annexe 2-b) ;

- **entre le chemin d'exploitation et la canalisation enterrée**

Le lit du Fouillebroc sera élargi jusqu'au chemin le longeant, créant ainsi un bassin de décantation et de stockage des eaux issues du bassin versant agricole. Un chemin hydraulique sera créé en complément (Cf. annexe 2-c) pour transférer ces eaux de ruissellements vers la zone humide.

Article 10 - Précautions en phase chantier

Les installations de chantier, mais surtout celles relatives à l'entretien des engins et au stockage des carburants, devront être aménagées de façon à éviter tout risque de ruissellement dans le milieu naturel.

Les dispositifs suivants seront à mettre en place :

- sur chaque aire de chantier, les lubrifiants, hydrocarbures ou tout autre produit polluant seront stockés sur des bacs de rétention et implantés sur une aire étanche ;
- les engins de chantier qui pourraient polluer les sols par des fuites d'hydrocarbures seront entretenus régulièrement. Le contrôle d'absence de fuites sur les engins et cuves sera assuré de manière quotidienne. Seul l'usage d'engins à huile biodégradable est autorisé ;
- les deux activités sus-visées se feront obligatoirement en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable définis par arrêté préfectoral (DUP) ;
- traitement des éventuels effluents d'origine humaine (baraque de chantier, sanitaire) ;
- récupération et évacuation des produits usés tels que les huiles de vidange ou les laitances de ciment.

Compte tenu de la présence potentielle d'écrevisses, les entreprises en charge des travaux devront désinfecter leurs matériels et engins (chenilles, pneus, godet) afin d'éviter tout risque de maladie (peste des écrevisses notamment).

En cas de pollution des sols, ceux-ci seront décapés et les terres polluées mises en centre de traitement agréé.

Les zones de travaux, de dépôt et stockage, de bases de vie seront closes et interdites au public.

Les déchets de chantier devront être évacués vers des décharges agréées, après tri effectué sur site.

Les eaux usées à caractère domestique provenant des installations sanitaires temporaires seront recueillies dans une fosse qui sera vidée périodiquement.

Tout rejet liquide d'eaux de ruissellement en provenance des plate-formes des bases de vie et des installations de chantier sera strictement interdit s'il n'est pas précédé d'un traitement.

À la fin du chantier, les aires devront être remises dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun risque pour l'environnement.

Article 11 - Mesures de sauvegarde

Si cela s'avère nécessaire, une pêche de sauvegarde (poissons et écrevisses) sera réalisée à la charge du SYMA. Il sera privilégié une pêche des écrevisses à l'épuisette plutôt que par nasse. Une demande spécifique aux fins de prise d'un arrêté d'autorisation sera déposé au SPE27 au moins 15 jours à l'avance.

Le protocole de mise en assec du bras perché et de mise en eau du nouveau bras sera établi et soumis à validation du SPE27 et de l'AFB, afin d'éviter tout piégeage d'espèces lors de la coupure et pendant le ressuyage du bras et tout relargage de fines en aval lors de la mise en eau du nouveau tracé.

En cas de détournement provisoire pour les besoins du chantier, un géotextile devra être mis en place sur les zones de circulation d'eau mises à nu.

Ces éléments préalables constituent un point d'arrêt.

Article 12 - Passage sur les propriétés privées et accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par le présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement.

Ils pourront demander au demandeur de communiquer toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Les personnes mandatées par le SYMA dans le cadre des travaux et suivis faunistiques et floristiques, entrepreneurs et ouvriers, ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux, pourront pénétrer sur les propriétés privées, après avoir informé les propriétaires ou exploitants du calendrier de l'opération, conformément aux accords obtenus par écrit.

Article 13 - Remise en état des lieux

À la fin des travaux, les lieux seront remis en état. Un constat initial pourra être utilement prévu.

Article 14 - Conformité au dossier et modifications

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et au contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être porté, avant sa réalisation à la connaissance du Préfet, conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

Article 15 - Suivi et entretien des berges et chemin d'exploitation

L'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdite.

Les déchets de toute nature (déchets verts y compris) ou matériaux susceptibles de nuire au bon écoulement du cours d'eau devront être enlevés régulièrement et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

L'entretien de la ripisylve sera à la charge des propriétaires ou exploitants des parcelles traversant le cours d'eau à compter de 2 ans après le constat de parfait achèvement des plantations. Il portera sur :

- Les réparations des dommages éventuels causés au fil du temps ou lors de crue ;
- L'entretien des abords du cours d'eau par fauchage, réalisé jusqu'à 2 mètres du haut de berge, à raison de 2 fauches annuelles des zones enherbées (courant juillet et courant octobre) les 2 premières années et une fauche annuelle à partir de la troisième année (courant juillet / août).

Le technicien rivières du SYMA renseignera au préalable les propriétaires concernés sur les techniques d'entretien afin de garantir la pérennité des végétaux mis en place.

L'entretien du chemin d'exploitation est à la charge de son propriétaire.

Article 16 - Déclaration des incidents ou accidents

En cas d'incident lors des travaux, susceptibles de provoquer une pollution accidentelle ou un désordre dans l'écoulement des eaux, le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre doivent immédiatement interrompre les travaux ou l'incident provoqué, prendre les dispositions pour limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur

l'écoulement des eaux et pour qu'il ne se reproduise plus. Il informe également dans les meilleurs délais le service chargé de la police de l'eau de l'incident et des mesures prises pour y faire face ainsi que les collectivités locales, conformément à l'article L211-5 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le demandeur devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Un cahier d'intervention sera disponible auprès des agents chargés de la surveillance contenant :

- un plan et une description des ouvrages ;
- la liste des opérations à effectuer ;
- les personnes à contacter (mairies, pompiers, DDTM, AFB).

Le demandeur demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement et notamment vis-à-vis des entreprises amenées à intervenir pendant le chantier.

Article 17 - Documents à fournir

Les pièces suivantes seront transmises au SPE27 au moins 15 jours avant le démarrage des travaux :

- plans d'exécution (plan masse, coupes détaillées, profils en long et en travers notamment des ouvrages hydrauliques OH1 à 4 et zones de raccordement) ;
- plan d'installation du chantier ;
- phasage des opérations, notamment mises en assec et en eau visées à l'article 11 du présent arrêté ;
- note environnementale.

Pendant les travaux, le demandeur adresse au SPE27 un compte rendu de chantier régulier (au moins bi-mensuel), établi au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dans lequel il retrace le déroulement des travaux, toutes les mesures prises pour respecter les prescriptions énoncées dans le présent arrêté, les effets qu'il a identifiés de l'aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux.

Il communiquera le cas échéant, les mesures de rétablissement qu'il aura prises pour atténuer ou réparer ces effets.

Le demandeur informera par écrit de la date d'achèvement des travaux au SPE, afin que puisse être programmé le contrôle de réception, avant le départ de l'entreprise titulaire des travaux.

Dans un délai de 2 mois après achèvement des travaux, le demandeur transmettra le dossier des ouvrages exécutés comprenant a minima, les **plans de récolement et un rapport photographique**.

TITRE IV - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 18 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 19 - Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 20 - Sanctions encourues

En cas, notamment, de non-respect des prescriptions prévues au présent arrêté, le demandeur peut faire l'objet de contrôles administratifs dans les conditions des articles L171-3 à L171-5 du code de l'environnement et passible des sanctions administratives prévues aux articles L171-6 à L171-11, ainsi que des sanctions pénales prévues par les articles L216-6, L216-13, R216-12 et L173-1 et suivants du même code en cas d'infractions constatées dans les conditions des articles L 172-4 à 16.

Article 21 - Publication et information des tiers

Un avis au public faisant connaître les termes de la présente autorisation sera publié à la diligence des services de la Préfecture de l'Eure et aux frais du demandeur, en caractères apparents, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Eure.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr>) pendant quatre mois minimum.

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Lisors pour une durée minimale d'un mois et pourra y être consulté. Une attestation de l'accomplissement de cette formalité sera dressée par le maire concerné et envoyée au préfet.

Le présent arrêté sera affiché en permanence de façon visible au droit du chantier pendant la durée d'intervention.

Le SYMA se chargera de la diffusion de l'arrêté, pour information, aux différents propriétaires et exploitants concernés par les travaux.

Article 22 - Voies et délais de recours

Les décisions mentionnées aux articles L. 181-12 à L. 181-15 peuvent être déférées à la juridiction administrative :

- par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :
 - ✓ l'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;
 - ✓ la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article ;
 - ✓ le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérecours citoyens, accessible par le site : <http://www.telerecours.fr/>.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R. 181-50, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 23 - Exécution et notification de l'arrêté

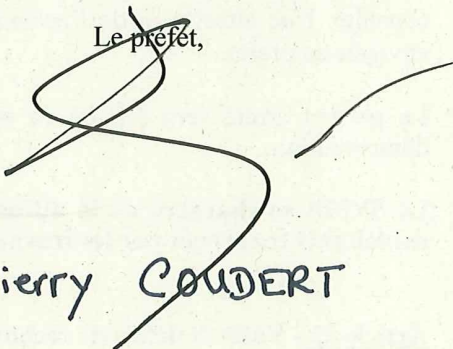
Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, le maire de Lisors, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du SYMA.

Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à :

- M. le directeur territorial et maritime Seine-Aval de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- M. le président du conseil départemental de l'Eure ;
- Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;
- M. le président de la fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- M. le président du syndicat des eaux du Vexin normand (SIEVN).

Evreux, le 04 JUIN 2019

Le préfet,



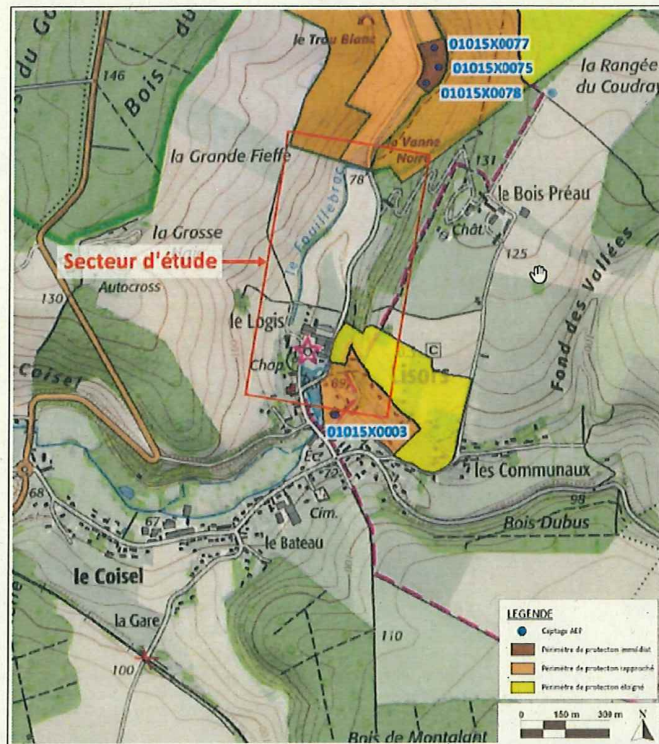
Thierry COUDERT

Annexes de l'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2019-041

Renaturation du Fouillebroc à Lisors

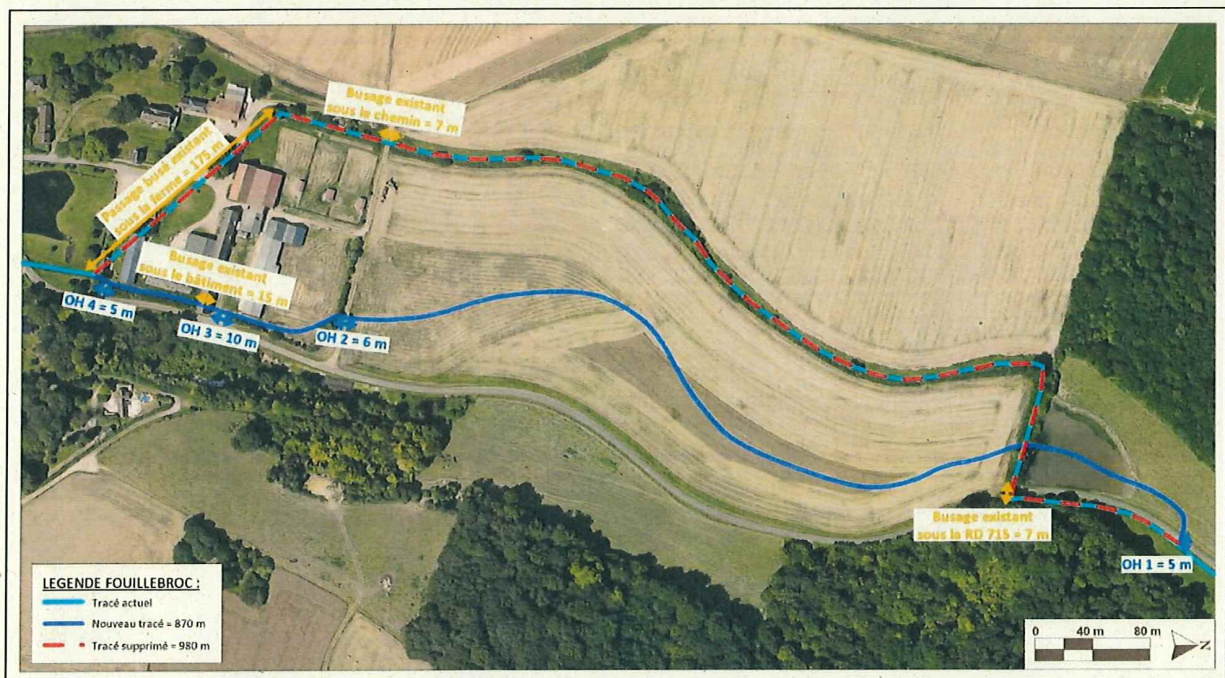
Source : dossier d'autorisation environnementale

Annexe 1 : plan de situation du projet de renaturation et localisation des captages AEP

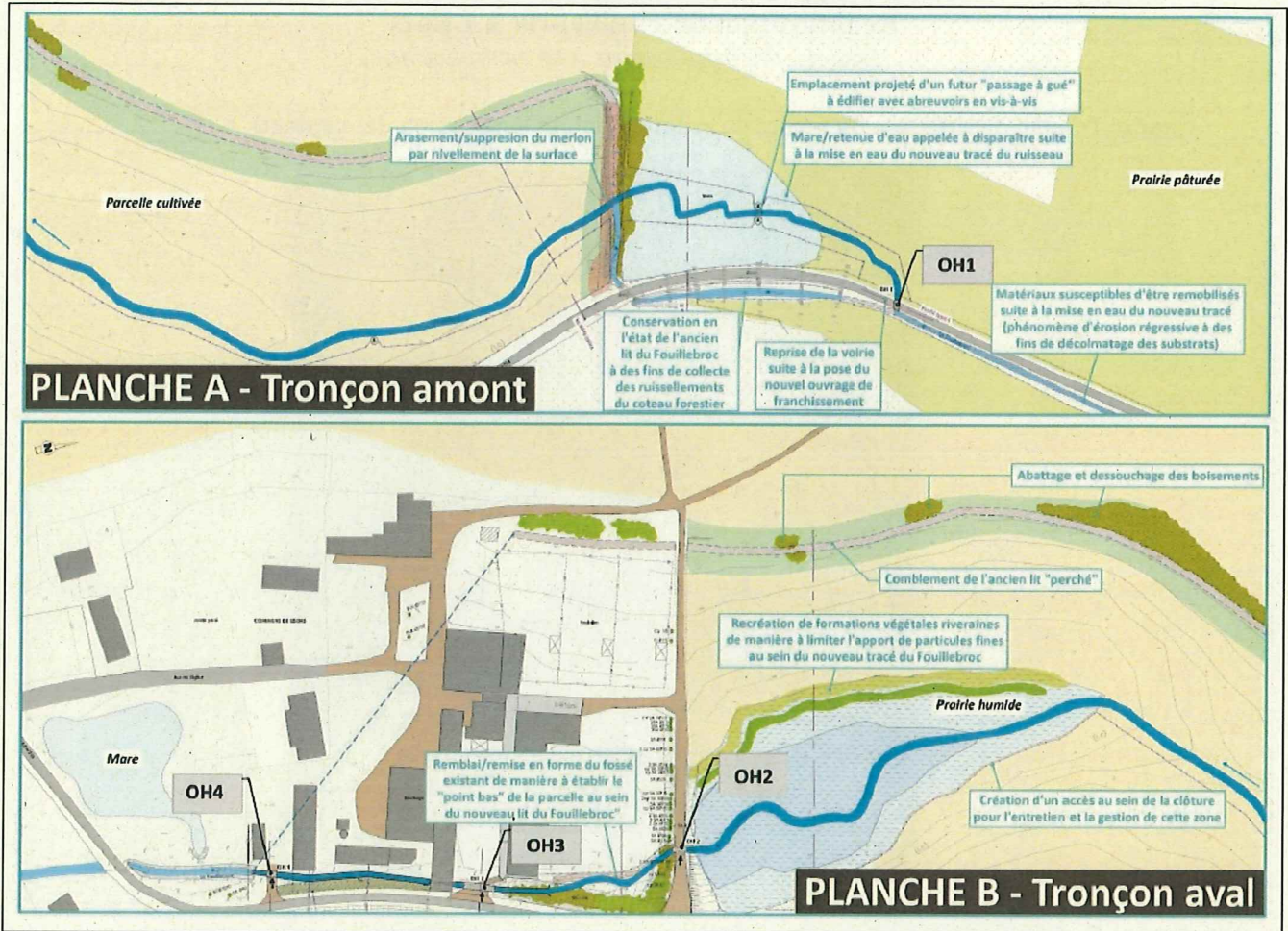


Annexe 2 : localisation des travaux projetés

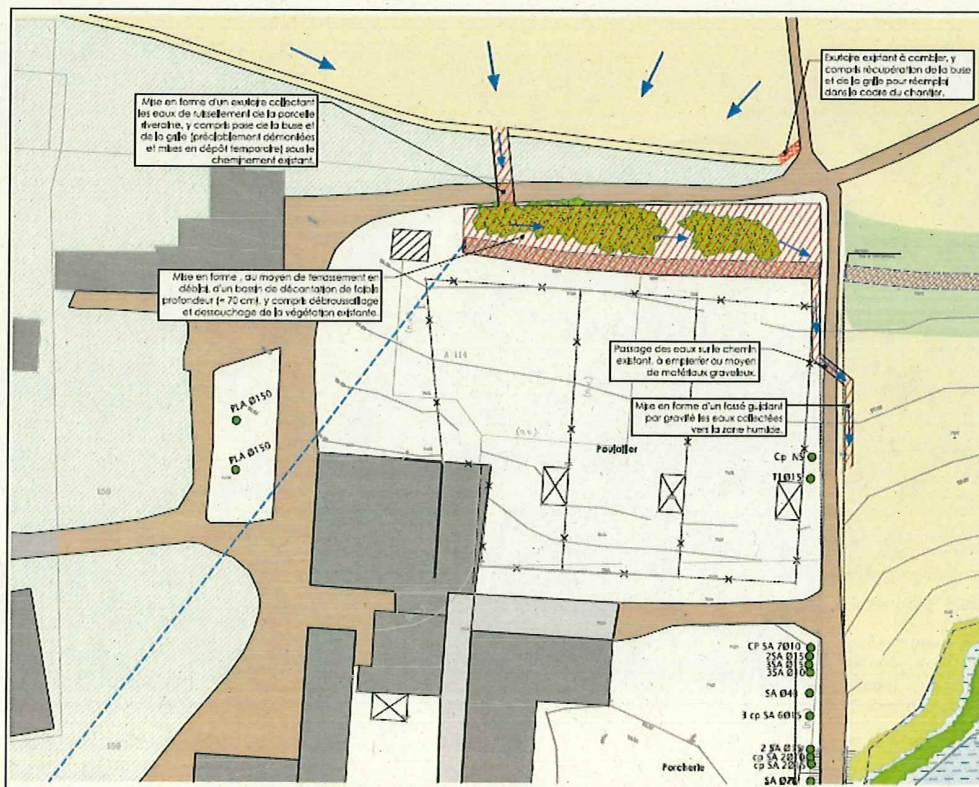
Annexe 2 - a Vue d'ensemble : nouveau cours d'eau - lit comblé



Annexe 2 - b Vue des travaux projetés par tronçon



Annexe 2 - c Gestion des eaux de ruissellements agricoles



Direction des Sécurités

27-2019-06-04-008

Arrêté portant renouvellement de l'agrément de la société
DESERT SAS en tant qu'installateur de dispositifs
d'antidémarrage par éthylotest électronique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

ARRÊTÉ N° D3 BDCSR/19/037

portant renouvellement de l'agrément de la société DESERT SAS en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

- le code de la route, notamment ses articles L224-2, L224-7, L234-1, L234-2, L234-8, L234-16, L234-17, R224-6, R233-1 et R234-1 ;
- le code de procédure pénale, notamment son article 41-2 ;
- le décret n°2011-1048 du 5 septembre 2011 relatif à la conduite sous l'influence de l'alcool ;
- le décret n°2011-1661 du 28 novembre 2011 relatif aux dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure ;
- le décret n°2017-198 du 16 février 2017 relatif à l'interdiction de conduire un véhicule non équipé d'un dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique ;
- le décret du 1^{er} août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- le décret n° 2018-795 du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière ;
- l'arrêté du 13 juillet 2012 fixant les règles applicables à l'homologation nationale des dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique et à leurs conditions d'installation dans les véhicules à moteur ;
- l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- l'arrêté préfectoral DRLP/2B/2014-001 du 25 juin 2014 portant agrément de la société DESERT SAS en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique ;
- l'arrêté préfectoral SCAED-18-51 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- la demande de Monsieur Jérôme CRESPIEN, directeur de la société DESERT SAS, sollicitant le renouvellement de l'agrément afin de pouvoir installer des dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique dans les locaux de son établissement situé 482 rue Panhard – ZAC de la Rougemare – BP 345 – 27 003 EVREUX Cédex ;

Considérant que le dossier présenté par le demandeur remplit toutes les conditions pour être agréé ;

SUR proposition du directeur de cabinet de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'agrément de la société DESERT SAS pour procéder à l'installation des dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique prévus par les textes susvisés dans l'établissement situé 482 rue Panhard – ZAC de la Rougemare – BP 345 – 27 003 EVREUX Cédex est renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 25 juin 2019. Il appartient au titulaire de l'agrément d'en demander le renouvellement trois mois avant sa date d'expiration.

Article 2 : Tout fait susceptible de remettre en cause cet agrément doit être communiqué au Préfet. Cet agrément peut être suspendu ou retiré si le titulaire ne dispose plus d'au moins un collaborateur formé à l'installation de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive figurant au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, pour un délit pour lequel est encourue la peine complémentaire mentionnée au 7° du I de l'article L234-2 du code de la route, au 11° de l'article 221-8 du code pénal et au 14° de l'article 222-44 du même code. Cet agrément peut également être suspendu ou retiré si le demandeur n'est plus en mesure de justifier la présentation d'une des pièces prévues pour la constitution du dossier d'agrément.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté en saisissant, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure, soit le Préfet pour un recours gracieux, soit le Ministre de l'Intérieur pour un recours hiérarchique, soit le tribunal administratif de Rouen pour un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut-être saisi par voie dématérialisée via l'application **Telerecours citoyens**, accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société DESERT SAS et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le - 4 JUIN 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de cabinet


Arnaud GILLET

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

27-2019-06-07-002

Décision n°2019-79 Subdélégation de signature en matière
d'activités de niveau départemental - Eure

*Décision n°2019-79 Subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental -
Eure*



PREFECTURE DE L'EURE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE

Le Directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DIRECTION

DÉCISION N°2019-79

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental – Eure

Vu le règlement (CE) n°338-97 du conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et les règlements de la commission associés ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code forestier ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République en date du 06 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 1998 modifié fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338-97 du conseil européen et (CE) n 939-97 de la commission européenne ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées;

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie et de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Vu l'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, et de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales en date du 25 avril 2019, nommant Madame Karine BRULE Directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n°16-20 du 1^{er} janvier 2016 fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ;

Vu la note du 11 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France Métropolitaine ;

DÉCIDE

Article 1 – Domaines d'activités

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de niveau départemental de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Inspection de l'environnement ;
2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
3. Réserves naturelles
4. Faune, flore et espèces protégées
5. Opérations d'inventaire
6. Interruptions de travaux
7. Gestion forestière
8. Mines, carrières et énergie
9. Contrôles de véhicules routiers
10. Surveillance et contrôle des déchets
11. Déclarations d'utilité publique – servitudes électricité et gaz
12. Risques naturels

A l'exception des actes et décisions suivants :

- les arrêtés de mise en demeure, de consignation, de suspension, de fermeture, de suppression, de cessation définitive d'activités, de travaux d'office, de fixation du montant

d'une amende administrative ou d'une astreinte pris à l'encontre d'installations classées pour la protection de l'environnement,

- les arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques,
- les arrêtés portant autorisation d'exploiter et extension d'activités d'installations classées pour la protection de l'environnement,
- les arrêtés portant prescriptions complémentaires pour les installations classées pour la protection de l'environnement,
- les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental,
- les circulaires, ainsi que les courriers aux maires, présidents d'EPCI et présidents des chambres consulaires faisant part de la position de l'État sur une question d'ordre général,
- les conventions, contrats ou chartes de portée générale avec une collectivité territoriale,
- l'approbation des chartes et schémas départementaux,
- les décisions faisant intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture, notamment en matière d'expropriation pour utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains,
- les mémoires contentieux introductifs d'instance et en défense présentés aux juridictions administratives.

Article 2 – Liste des actes

La subdélégation est accordée pour les actes ci-après énumérés :

Intitulé de la compétence	Références réglementaires
1 - Inspection de l'environnement ICPE, sécurité industrielle et examen au cas par cas	
<p>1-1 Actes de gestion concernant les installations soumises à autorisation environnementale, enregistrement, agrément et déclaration</p> <p>Pour les dossiers en cours, toutes correspondances liées à l'examen préalable lors de l'instruction de l'expérimentation de la demande d'autorisation (articles 10 à 13 du décret n° 2014-450 sus-visé), dans le cadre de l'expérimentation de l'autorisation unique et, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ échanges avec le demandeur (accusés de réception, demande de compléments), ◦ saisine des autorités ou personnes compétentes ; <p>Approbation des plans de surveillance et des plans méthodiques de surveillance</p> <p>1-2 Appareil à pression de vapeur ou de gaz</p> <p>Délivrance des dérogations et autorisation diverses autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression.</p> <p>1-3 Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques et de transport ou de distribution de gaz naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre II du titre I du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles : R.512-46-8, R.512-46-9, R.512-46-11, R.512-46-17 et R.512-46-23 • Chapitre 1er du titre VIII du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'environnement et notamment les articles : - R.181-4 à R.181-12 - R.181-16 à R.181-32 • Chapitre VII du titre V du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement • décret du 13 décembre 1999 modifié et notamment l'arrêté du 15 mars 2000 modifié

Intitulé de la compétence	Références réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures, • Habilitation, sous forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport ou de distribution de gaz naturel. <p>1-4 - Examen au cas par cas des modifications ou extensions de projets déjà autorisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accuser réception des demandes d'examen au cas par cas des modifications ou extensions de projets • Signer au nom du préfet de département les arrêtés de décision au cas par cas pour les dossiers de modifications ou d'extensions de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Chapitres IV et V du titre V du livre V des parties législatives et réglementaire code de l'environnement, et l'ensemble de leurs arrêtés d'application, • Articles L.172-1, R.172-1 à R.172-6 du code de l'environnement • Chapitres IV et V du titre V du livre V des parties législatives et réglementaire code de l'environnement • Note DGPR DEVP1429956N du 24 décembre 2014 • Article L.122-1-IV du code de l'environnement modifié par la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance
<p>2 - Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation du classement ou surclassement d'un ouvrage et fixation des échéances réglementaires initiales, • Élaboration du plan de contrôle des ouvrages hydrauliques, • Suivi du respect des obligations générales et particulières des responsables d'ouvrages hydrauliques relatives à la sécurité (étude de dangers, consignes, rapports de surveillance et d'auscultation, comptes-rendus des visites techniques approfondies, tenue à jour du dossier de l'ouvrage, du registre du barrage...) et instruction des documents correspondants, • Approbation des consignes écrites, • Mise en révision spéciale, • Suivi des événements importants pour la sûreté hydraulique, • Saisine de l'administration centrale pour toute demande d'avis du Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques (CTPBOH) lorsque la réglementation l'exige ou en opportunité, • Réalisation des inspections périodiques ou inopinées relatives à la sécurité des ouvrages, • Instruction des mises en demeure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Article R.214-114 du code de l'environnement. • Note du 11 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France métropolitaine • Articles R.214-115 à R.214-117, R.214-125 et R.214-127 du code de l'environnement, • Arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de danger des digues • Arrêté du 6 août 2018 fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages • Article L.171-8 du code de l'environnement.
<p>3 - Réserves naturelles</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Décisions relatives à la gouvernance, à la gestion et à la réglementation inscrite dans l'acte de classement des réserves naturelles nationales 	

Intitulé de la compétence	Références réglementaires
4 – Faune, Flore et espèces protégées	
<p>4-1- Documents issus de la mise en œuvre des dispositions de la réglementation européenne (CITES)</p> <p>4-2- Décisions relatives au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338-97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement (CE) n° 338-97 modifié et règlements associés. • Règlement (CE) n°338-97 modifié et règlements associés, • Article L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement et arrêtés pris en application
<p>4-3- Décisions relatives à la détention et utilisation d'écaille de tortues marines des espèces <i>Eretmochelys imbricata</i> et <i>Chelonia mydas</i>, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,</p> <p>4-4- Décisions relatives à la détention et utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés.</p> <p>4-5- Demandes de compléments et décisions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les installations de lignes ou câbles souterrains prévus à la liste locale 2 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.</p> <p>4-6- Délivrance de dérogations à la protection stricte des espèces à l'exception des trois dérogations suivantes : - le plan de régulation d'oiseaux de l'espèce protégée <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> (Grand cormoran sous-espèce continentale), - les demandes d'autorisation de destruction des œufs d'oiseaux de l'espèce protégée <i>Larus argentatus</i> (Goéland argenté), - les dérogations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection • Arrêté du 28 mai 1997 modifié soumettant à autorisation la détention et l'utilisation sur le territoire national d'ivoire d'éléphant par des fabricants ou des restaurateurs d'objets qui en sont composés et fixant des dispositions relatives à la commercialisation des spécimens, et arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national • Articles L.414-4-IV, R.414-27 et R.414-28 du code de l'environnement • Article L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement • Arrêté du 19 février 2007 modifié susvisé .
5 - Opérations d'inventaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêtés portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Article L.411-1-A du code de l'environnement, • Loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, • Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères.
6 - Interruptions de travaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Attributions définies par le code de l'urbanisme dans les cas d'infractions aux codes de l'environnement ou de l'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles L.480-2 (alinéas 9 et 10), L.480-5, L.480-6 et L.480-9 (1^{er} alinéa) du code de l'urbanisme.

Intitulé de la compétence	Références réglementaires
7 - Gestion forestière	
<ul style="list-style-type: none"> • Décisions relatives aux documents de gestion des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles L.122-7 et L.122-8 du code forestier, • Articles L.411-1 et 2 , L.332-1 et suivants et L.414-1 du code de l'environnement.
8 – Mines, carrières et énergie (production, distribution et transport, stockage et utilisation)	
<p>8-1 Instruction technique, contrôle et police dans les domaines suivants : mines, granulats marins, carrières et géothermie, recherche et exploitations d'hydrocarbures, eaux souterraines, eaux minérales.</p>	
<p>8-2 Stockage souterrain d'hydrocarbures.</p>	
<p>8-3 Stockage souterrain de gaz.</p>	
<p>8-4 Production de gaz combustibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de construction et mise en exploitation de canalisation de gaz • Déclaration d'utilité publique des ouvrages en vue de l'établissement de servitudes 	<ul style="list-style-type: none"> • Article R.555-17 du code de l'environnement • Article R.443-4 du code de l'énergie
<p>8-5 Production, distributions et transport d'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8.5.a - La réception du dossier, l'instruction et l'approbation d'une demande d'approbation de projet d'un ouvrage du réseau public de transport ou d'un ouvrage assimilable aux réseaux publics d'électricité ou d'une demande d'autorisation de construction d'une ligne directe et décision éventuelle de prolonger le délai d'instruction, • 8.5.b - L'établissement de déclarations d'utilité publique (DUP) • 8.5.c - La réception de l'information contenue dans le système d'information géographique du réseau public d'électricité et des ouvrages assimilables à ceux-ci, du bilan annuel des contrôles techniques effectués sur les ouvrages et des déclarations d'accidents et incidents graves impliquant les ouvrages, • 8.5.d- La décision d'inscription de travaux dans le registre des travaux de modernisation prévu à l'article L.531-15 du code de l'énergie • 8.5.e- La rédaction de l'avis relatif au respect des conditions du contrat d'achat pour les filières concernées <p>8-6 Utilisation de l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8-6-a- Délivrance et modification, s'il y a lieu de certificats permettant à une personne de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, • 8-6-b- Attestation ouvrant droit à achat de biométhane 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles R.323-26, R.323-40, R.343-7 et R.323-44 du code de l'énergie. • Articles R.323-4, R.323-14, R.323-22 et R.343-3 du code de l'énergie • Articles R.323-29, R.323-20 et R.323-38 du code de l'énergie. • Article R.521-54 du code de l'énergie • Article R.314-7 du code de l'énergie • Article 6 du décret n° 2016-691 du 28 mai 2016 définissant les listes et les caractéristiques des installations mentionnées aux articles L.314-1, L.314-2, L.314-18, L.314-19 et L.314-21 du code de l'énergie • Article D.446-3 du code de l'énergie
9 - Contrôles des véhicules routiers	
<ul style="list-style-type: none"> • 9-1- Délivrance ou retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage, 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté ministériel du 30 septembre 1975 modifié relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés,

Intitulé de la compétence	Références réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> • 9-2- Procès verbaux ou fiches de réception de véhicules, • 9-3- Approbation et contrôle des véhicules et des matériels de transport de matières dangereuses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Articles R.321.15 à R.321.25 du code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules automobiles, • Arrêté du 4 mai 2009 modifié relatif à la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes et équipements destinés à ces véhicules en application de la directive 2007/46/CE • Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres.
10 - Surveillance et contrôle des déchets	
<ul style="list-style-type: none"> • Accusés de réception et notifications concernant la surveillance et le contrôle de déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la communauté européenne, • Actes de gestion des suites administratives des actes et procédures liés aux transferts transfrontaliers de déchets • Délivrance des agréments des ramasseurs d'huiles usagées, • Délivrance des agréments pour la collecte des pneumatiques usagés, • Délivrance des agréments pour la filière d'élimination des véhicules hors d'usage 	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement 1013/2006/CE.
11 - Déclarations d'utilité publique – Servitudes électricité et gaz	
<ul style="list-style-type: none"> • Instruction des demandes de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité : articles R.323-4, R.323-14, R.323-22 et R.343-3 du code de l'énergie • Gaz : Article R.433-4 du code de l'énergie
12 – Risques naturels	
<ul style="list-style-type: none"> • Correspondances sur l'interprétation des cartes informatiques sur les risques naturels ; • Notification des cartes informatiques sur les risques naturels, dès lors qu'il ne s'agit que de mises à jour très localisées ou résultant d'un échange préalable avec le Maire ou ses services techniques. • Correspondances relatives aux Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation • Correspondances relatives aux Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) /Plans submersion rapide (PSR) • Correspondances relatives aux délégations de crédits Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire du 14 octobre 2003 relative à la politique de l'Etat en matière d'établissement des atlas des zones inondables • Article L.566-8 du code de l'environnement • Instruction du 29 juin 2017 relative aux dispositifs de labellisation des « PAPI3 » • Note technique du 11 février 2019 relative au FPRNM

Article 3-- Délégués

La subdélégation de signature est accordée aux agents ci-après mentionnés dans le cadre de leurs attributions respectives :

	DOMAINES D'ACTIVITES											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Inspection de l'environnement	Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques	réserves naturelles	Faune, flore et espèces protégées	Opérations d'inventaire	Interruption de travaux	Gestion forestière	Mines, carrières et énergie	Contrôle de véhicules routiers	Surveillance et contrôle des déchets	Déclarations d'utilité publique servitudes électricité et gaz	Risques naturels
M. Philippe PERRAIS Directeur régional adjoint	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
M. Bernard MEYZIE Directeur régional adjoint	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Mme Karine BRULE Directrice régionale adjointe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
M. Stéphane DOUCHET Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable						6		8.5 et 8.6			11	
M. Philippe SURVILLE Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable						6		8.5 et 8.6			11	
Mme Amélie LACOGNE Adjointe au Chef du Service Energie, Climat, Logement , Aménagement Durable						6		8,5 et 8,6			11	
M. Cyrille GACHIGNAT Chef du Bureau Climat Air Energie								8,5 et 8,6			11	
M. Olivier LAGNEAUX Chef adjoint du Service Risques	1	2						8.1 à 8.5		10		
Mme Isabelle FREBOURG Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels	1											
M. Fabien GILLERON Chef de l'Unité Risques Accidentels	1											
M. Daniel BABEL Chef du Bureau Risques Technologiques Chroniques	1									10		
Mme Sylvie BOUTTEN Cheffe adjointe du Bureau des Risques Technologiques Chroniques	1									10		
Mme Anne MACHEFERT Cheffe de l'Unité Sites et Sols Pollués, Santé	1									10		
Mme Nathalie DESRUELLES Cheffe du Bureau des Risques Naturels		2										

	DOMAINES D'ACTIVITES											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Inspection de l'environnement	Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques	réserves naturelles	Faune, flore et espèces protégées	Opérations d'inventaire	Interruption de travaux	Gestion forestière	Mines, carrières et énergie	Contrôle des véhicules routiers	Surveillance et contrôle des déchets	Déclarations d'utilité publique servitudes électricité et gaz	Risques naturels
Mme Olga LEFEVRE-PESTEL Cheffe du Service Ressources Naturelles			3	4	5		7	8,1				
Mme Catherine FAUBERT Adjointe à la Cheffe du Service Ressources Naturelles			3	4	5		7	8,1				
M. Denis RUNGETTE Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels			3	4	5							
M. Charles VALLET Chef du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques								8,1				
M. Bruno DUMEIGE Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation			3									
M. Denis SIVIGNY Responsable de l'Unité Accompagnement des Plans, Projets et Procédures associées				4	5							
M. Laurent DUMONT Chef du Pôle Mer et Littoral			3	4	5			8,1				
Mme Hélène MACH Cheffe par intérim du Service Sécurité des Transports et des Véhicules									9			
M. Frederic DECHAMPS Adjoint à la Cheffe de service, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des véhicules									9			
M. Yvon QUEDEC Chef de l'Unité Véhicules de Caen									9			
M. Guylain THEON Responsable de la Mission Estuaire de la Seine			3									
M. Julien VILCOT Chef de l'Unité Départementale de l'Eure	1											
M. Arnaud PICHONNEAU Adjoint au Chef de l'Unité Départementale de l'Eure – Coordinateur de l'Equipe Risques Chroniques	1											

	DOMAINES D'ACTIVITES											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Inspection de l'environnement	Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques	réserves naturelles	Faune, flore et espèces protégées	Opérations d'inventaire	Interruption de travaux	Gestion forestière	Mines, carrières et énergie	Contrôle des véhicules routiers	Surveillance et contrôle des déchets	Déclarations d'utilité publique servitudes électricité et gaz	Risques naturels
M. Christophe HUART Chef de l'Unité Départementale Rouen Dieppe									9			
Mme Tiffany WEYNACHTER Coordonnatrice de l'Équipe Risques - Adjointe au Chef de l'Unité Départementale Rouen Dieppe									9			
Mme Fabienne CHOET Cheffe de l'Equipe Contrôle des Véhicules de l'UDRD									9			

Article 4 - Abrogation

Toute décision antérieure portant subdélégation de signature en matière d'activités de niveau départemental est abrogée.

Article 5 - Publication

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

A Rouen, le 07 JUN 2019

Pour le Préfet de l'Eure et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de l'Eure

27-2019-05-22-010

Arrêté de cloture régie BERNAY

Arrêté préfectoral portant suppression de la régie de recettes d'État de BERNAY

PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté N° DELE/ BCBDE-2019- 99
portant suppression d'une régie de recettes d'Etat
auprès de la commune de Bernay

Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU

- le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Thierry COUDERT en qualité de Préfet de l'Eure et le procès verbal de son installation au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;
- l'arrêté préfectoral SCAED-18-26 du 9 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc MAGDA, Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure ;
- la lettre du 17 avril 2019 du maire de Bernay demandant la suppression de la régie de recettes de l'État auprès de sa commune.

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 10 octobre 2003 portant création d'une régie de recettes d'État auprès de la commune de BERNAY est abrogé.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° DRCL/B1/2014/ N° 299 du 17 octobre 2014 portant nomination d'un régisseur de recettes d'État auprès de la commune de BERNAY est abrogé.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Pendant ce même délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la préfecture de l'Eure. Le délai du recours contentieux ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, sachant que " le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet " (art. R.421-2).

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure, le Directeur départemental des finances publiques de l'Eure sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 22 mai 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-Marc MAGDA

Préfecture de l'Eure

27-2019-05-22-011

Arrêté de clôture régie FLEURY SUR ANDELLE

Arrêté préfectoral portant suppression de la régie de recettes d'État de FLEURY SUR ANDELLE



PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté N° DELE/ BCBDE-2019- 98
portant suppression de la régie de recettes
auprès de la police municipale de FLEURY-SUR-ANDELLE

Le Préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU

- le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Thierry COUDERT en qualité de Préfet de l'Eure et le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les Préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- l'arrêté n° SCAED-18-26 du 9 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc MAGDA, Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure ;
- la demande de la suppression de la régie de recettes en date du 18 avril 2019 de Monsieur le Maire de Fleury-sur-Andelle

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° BFL n° 2011 – 016 du 7 juillet 2011 portant création d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Fleury-sur-Andelle est abrogé.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° D2/B1/n° 2012/776 du 10 septembre 2012 portant nominations de Monsieur David ANTOINE en qualité de régisseur de recettes titulaire et de Mesdames Corinne BOYAVAL, Karine CESSSELIN et Ophélie COEFFIER, en qualité de régisseurs de recettes suppléant auprès de la police municipale de Fleury-sur-Andelle est abrogé.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Pendant ce même délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la préfecture de l'Eure. Le délai du recours contentieux ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, sachant que « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet » (art. R.421-2).

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure, le Directeur départemental des finances publiques de l'Eure et le Maire de Fleury-sur-Andelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 22 mai 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jean-Marc MAGDA

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-06-004

**Arrêté n° CAB/2019/256 autorisant l'enregistrement
audiovisuel des interventions des agents de police
municipale de la commune de LE VAL D'HAZEY**

*Arrêté n° CAB/2019/256 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de
police municipale de la commune de LE VAL D'HAZEY*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° CAB/2019/256 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de LE VAL D'HAZEY

**Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'honneur**

VU :

- le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 241-2 et R. 241-8 à R. 241-15 ;
- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- la loi 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, et notamment son article 114 ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 1^{er} août 2017 nommant Monsieur Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- l'arrêté SCAED-18-51 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État conformément aux dispositions des articles L.512-4 et R.512-5 du code de la sécurité intérieure ;
- la demande adressée le 20 mars 2019 par le maire de la commune de Le Val d'Hazey en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de sa commune ;

Considérant que la demande transmise par le maire de la commune de Le Val d'Hazey est complète et conforme aux exigences des articles R. 241-8 à R. 241-15 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant le récépissé de conformité émis par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur l'analyse d'impact relative à la protection des données à caractère personnel ;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Le Val d'Hazey est autorisé au moyen de 7 caméras individuelles pour une durée de 3 ans.

Le support informatique sécurisé sur lequel sont transférées les données enregistrées par les caméras individuelles est installé dans les locaux de la Police Municipale de la commune et utilisé par le personnel habilité.

ARTICLE 2 : Le public est informé de l'équipement des agents de police municipale de la commune de Le Val d'Hazey en caméras individuelles et des modalités d'accès aux images sur le site internet de la ville.

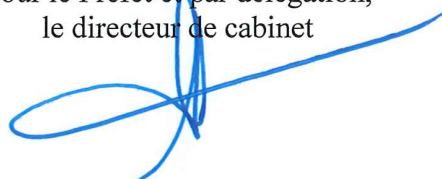
ARTICLE 3 : Les enregistrements sont conservés pendant une durée de 6 mois. A l'issue de ce délai, ils sont détruits.

ARTICLE 4 : Toute modification portant sur le nombre de caméras individuelles ou sur le support informatique utilisé doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès des services préfectoraux.

ARTICLE 5 : Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et le maire de la commune de Le Val d'Hazey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le 6 juin 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur de cabinet

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Arnaud GILLET

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen sis avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-07-001

Arrêté portant approbation de la convention constitutive du
GIP JOB27

Arrêté portant approbation de la convention constitutive du GIP Insertion



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P R É F E T D E L ' E U R E

**Arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-14 portant approbation de la convention constitutive du
GIP Insertion**

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnes des groupements d'intérêt public ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry Coudert, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et relatif à l'approbation, la modification et le renouvellement de la convention constitutive des groupements d'intérêt public ;

Vu la délibération n°2018-S10-4-3 du 8 octobre 2018 de la session du Conseil Départemental relative à la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) ;

Vu la délibération n°2019-S02-2 du 4 février 2019 de la session du Conseil Départemental ;

Vu la consultation de la direction départementale des finances publiques en date du 26 avril 2019 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « JOB 27 » signée le 24 mai 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La convention constitutive du groupement d'intérêt public insertion dénommé « JOB 27 », signée le 24 mai 2019 et annexée au présent arrêté, est approuvée.



Préfecture de l'Eure

Arrêté portant approbation de la convention constitutive du GIP JOB27

Le Préfet de l'Eure

Ensemble des membres du GIP JOB27

Le 19 mars 2019

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

Le Directeur de l'Agence de l'Eure

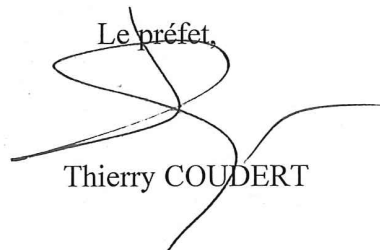
Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure peut être exercé pendant ce même délai.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le

- 7 JUIN 2019

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Thierry COUDERT

Le préfet de l'Eure a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission de suivi de la convention constitutive du GIP JOB27, en application de l'article 12 de la convention.

En application de l'article 12 de la convention, le rapport de la commission de suivi de la convention constitutive du GIP JOB27 est transmis en copie à l'ensemble des membres du GIP.

Ensemble de la commission de suivi de la convention constitutive du GIP JOB27

[Signature]
Président de la commission de suivi de la convention constitutive du GIP JOB27

CONVENTION CONSTITUTIVE
GRUPEMENT D'INTERET PUBLIC

JOB 27

PREAMBULE

TITRE I - CONSTITUTION:

ARTICLE 1 - DENOMINATION

ARTICLE 2 - MEMBRES

ARTICLE 3 - OBJET

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

ARTICLE 5 - NATURE ET DUREE

TITRE II - APPORTS ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES:

ARTICLE 6 - CAPITAL

ARTICLE 7 - APPORTS

ARTICLE 8 - CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

TITRE III - DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPE

ARTICLE 9 - ADMISSION - RETRAIT - EXCLUSION

ARTICLE 10 - OBLIGATION DES MEMBRES

ARTICLE 11 - CONTRATS PASSES PAR LE GROUPEMENT

ARTICLE 12 - PROPRIETE DES EQUIPEMENTS

TITRE IV - ORGANISATION DU GROUPEMENT

ARTICLE 13 - ASSEMBLEE GENERALE

1 - Organisation

2 - Compétences

3 - Présidence de l'Assemblée générale

ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Organisation

2 - Compétences

3 - Présidence du Conseil d'administration

ARTICLE 15 - DIRECTION DU GROUPEMENT

ARTICLE 16 - REGLEMENT INTERIEUR

TITRE V - BUDGET ET COMPTES DU GROUPEMENT

ARTICLE 17 - REGIME DES COMPTES

ARTICLE 18 - BUDGET ET REALISATION

ARTICLE 19 - CONTROLE DES COMPTES

TITRE VI - DISSOLUTION - LIQUIDATION - DEVOLUTION

ARTICLE 20 - DISSOLUTION

ARTICLE 21 - LIQUIDATION

ARTICLE 22 - DEVOLUTION DES BIENS

TITRE VII - PERSONNEL DU GROUPEMENT

ARTICLE 23 - LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

1 - Par les membres du groupement

2 - Par des personnes de droit public non membre du groupement.

ARTICLE 24 - LE PERSONNEL PROPRE DU GROUPEMENT

TITRE VIII - DIVERS OU FORMALITES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 25 - CONDITION SUSPENSIVE

ARTICLE 26 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
Vu le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnes des groupements d'intérêt public,
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et relatif à l'approbation, la modification et le renouvellement de la convention constitutive des groupements d'intérêt public,
Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure;
Vu la délibération n° 2018-S10-4-3 du 8 octobre 2018 de la Session du Conseil Départemental relative à la création d'un Groupement d'Intérêt Public Insertion (GIP) – Plateforme numérique JOB 27,
Vu la délibération n° 2019-S02-2 du 4 février 2019 de la Session du Conseil départemental,

PREAMBULE :

Le Département a souhaité infléchir sa politique en matière d'insertion. Ainsi cette dernière est résolument tournée vers la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier et d'anticiper les besoins de recrutement des entreprises tout en fédérant les acteurs des sphères de l'insertion et de l'économie. Le groupement d'intérêt public a donc pour vocation de mobiliser les partenaires institutionnels de l'insertion (Département, Pôle Emploi, DIRECCTE., Région, Intercommunalités, PLIE, Missions locales...) et le monde économique (Groupements d'employeurs, chambres consulaires, branches professionnelles, syndicats d'entreprises, entreprises, ...).

TITRE I - CONSTITUTION

ARTICLE 1 : Dénomination

Il est constitué un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé «JOB 27».

Ce groupement est compétent sur tout le territoire départemental Eurois.

ARTICLE 2 : Membres

Les membres du groupement sont des personnes morales de droit public et de droit privé ayant un siège, un établissement ou une activité effective dans le département de l'Eure. Ses membres sont répartis en 3 collèges :

- Le collège du Département : représenté par le Président du Conseil départemental, et les 2 Vice-présidents à l'insertion et au développement économique et emploi ou leurs

représentants respectifs, dont le siège social est situé à l'Hôtel du Département, boulevard Georges Chauvin à Evreux ;

- Le collège de l'Etat : la DIRECCTE représentant le Préfet de l'Eure dans le Département sise à Evreux, à la Préfecture, boulevard Georges Chauvin ;

- Le collège des représentants du secteur privé : le Secrétaire général et le Président de la Fédération Française du Bâtiment dont le siège social est situé 531 rue Clément Ader à Evreux, le Secrétaire général et le Président de la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment dont le siège social est situé 67 rue Pierre Tal Coat à Evreux, le Président et le Directeur de Profession Sport et Loisirs dont le siège social est situé 22 rue Chartraine à Evreux.

ARTICLE 3 : Objet

Le GIP a pour objet de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion et plus particulièrement des allocataires RSA en mobilisant tous les partenaires de l'insertion, de l'emploi et du monde économique. Ce groupement sera une plateforme départementale de gestion des parcours ainsi qu'un outil de coordination des actions et dispositifs d'insertion et a pour vocation de réunir en une seule entité l'ensemble des acteurs publics et privés œuvrant dans le champ de l'insertion.

Les missions du groupement ainsi constitué sont les suivantes :

- Développer la relation « entreprise » afin de détecter des offres d'emploi, de mettre en activité les personnes suivies, de mettre en place des périodes d'immersion et des tutorats et de créer des liens entre les dispositifs d'insertion et l'entreprise classique ;
- Gérer et suivre des parcours : diagnostic, proposition d'actions de formation, parcours insertion par l'activité économique, placement dans l'emploi ou réorientation ;
- Coordonner des actions et des parcours avec les autres acteurs ;
- Développer et promouvoir la clause insertion sur le territoire départemental ;
- Déployer des montages opérationnels pour activer des leviers de mise en activité des publics notamment allocataires RSA (identification d'opérateurs, accompagnement à la réalisation d'actions, mobilisation des partenaires...).

Ce groupement pourra également permettre de recueillir et capitaliser des données statistiques de différents acteurs afin de mettre en place un système d'information commun dans le domaine de l'insertion. Il pourra également permettre de développer un système de gestion et d'évaluation commun à la politique d'insertion favorisant ainsi l'adhésion à une stratégie d'action concertée.

En vue de réaliser cet objet, les personnes morales de droit public et de droit privé constituant le groupement mettent en commun les moyens nécessaires à l'exercice de ces activités d'intérêt général.

ARTICLE 4 : Siège social

Le siège du groupement est fixé à Evreux - Boulevard Georges Chauvin.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Conseil d'administration sans avenant à la présente convention.

ARTICLE 5 : Nature et durée

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée à compter la publication de l'arrêté préfectoral. Il jouira de la personnalité juridique à compter de cette date. Le GIP est une personne morale de droit public.

TITRE II - APPORTS ET CONTRIBUTION DES MEMBRES

ARTICLE 6 : Capital

Le groupement est constitué sans capital.

ARTICLE 7 : Apports

Les apports au groupement prennent la forme :

- De contributions financières des membres ;
- De subventions ;
- De produits des biens propres ou des mises à dispositions ;
- D'emprunts ou autres ressources d'origine contractuelle ;
- De dons et legs, d'apports en industrie.

ARTICLE 8 : Contributions des membres

L'ensemble des charges de fonctionnement sera pris en charge par le Département. La contribution des autres membres reste facultative.

Les membres du groupement peuvent aussi participer au fonctionnement de celui-ci par des contributions en nature, dans le cadre de conventions particulières mettant à disposition du personnel, des locaux, des équipements ou des facilités diverses. En ce cas, les biens et locaux mis à disposition restent la propriété du membre concerné.

Les contributions non financières, proposées par un membre, font l'objet d'une évaluation qui est établie, pour chaque exercice budgétaire, d'un commun accord, par le directeur et le membre concerné et validé par l'assemblée générale.

La contribution de la DIRECCTE, de par ses compétences de coordination et d'animation du réseau territorial en matière de formation et d'emploi, visera à faciliter le développement des projets du GIP.

Les contributions de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), et de la Fédération Profession Sports et Loisirs (PSL) consisteront notamment à apporter une expertise en termes d'emploi et de formation, à assurer la promotion de l'image de leurs professions respectives, de leurs métiers, et de leurs entreprises et à participer à la mise en œuvre d'actions spécifiques liés à leurs secteurs d'activité.

TITRE III - DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPE

ARTICLE 9 : Admission - Retrait - Exclusion

1 - Adhésion

Au cours de son existence, le groupement peut accepter des nouveaux membres après avis du Conseil d'administration.

L'admission d'un nouveau membre donnera lieu à actualisation de la convention constitutive dans les formes prévues par la loi et deviendra effective après la procédure d'approbation prévue par la loi. L'admission implique de la part du nouveau membre l'adhésion automatique aux présentes dispositions de la convention constitutive.

2 - Retrait

Le retrait volontaire d'un membre peut intervenir à la clôture d'un exercice budgétaire, sous réserve de la notification de son intention accompagnée de la délibération de l'organe compétent ou de la décision de l'instance compétente du membre concerné. Le Conseil d'administration émettra un avis sur ce retrait.

3 - Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée après avis consultatif du Conseil d'administration en cas d'inexécution de ses obligations ou pour faute grave. Le membre dont l'exclusion est envisagée doit être préalablement informé des motifs de la mesure projetée et être mis en mesure de faire valoir ses arguments devant le Conseil d'administration.

Le retrait comme l'exclusion se feront conformément aux dispositions législatives applicables.

Les dispositions financières et autres prévues pour le retrait s'appliquent au membre exclu.

ARTICLE 10 : Obligations des membres:

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus aux obligations financières du groupement à hauteur de leur contribution.

Dans les rapports avec les tiers, les membres du groupement ne sont pas solidaires entre eux. Ils sont en particulier responsables des dettes du groupement à hauteur de leur participation financière aux charges du groupement.

ARTICLE 11 : Contrats passés par le groupement

Les achats de fournitures, de services et de travaux du groupement sont passés sous formes de contrats à l'issue de procédures de mise en concurrence mises en œuvre en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

ARTICLE 12 : Propriété des équipements

L'ensemble des biens corporels ou incorporels achetés ou développés en commun au nom du groupement appartient au groupement. En cas de retrait ou d'exclusion d'un membre, celui-ci ne dispose d'aucun droit de propriété sur ces biens. En cas de dissolution du groupement, l'ensemble des biens précités est dévolu conformément à l'article 22 de la présente convention.

TITRE IV - ORGANISATION DU GROUPEMENT

ARTICLE 13 : Assemblée générale (AG)

1 - Organisation

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement répartis en collèges listés à l'article 2 de la présente convention. D'autres personnes pourront être invitées sans droit de vote.

L'AG ne peut délibérer valablement que si les deux collèges Département et Etat sont représentés.

Si cette condition de quorum n'est pas réunie, une nouvelle réunion de l'AG est convoquée le même jour, 15 minutes après l'horaire de l'AG initiale sur le même ordre du jour. Elle délibère alors sans condition de quorum.

Le vote en Assemblée générale s'effectue par collèges : chaque membre au sein du collège dispose d'une voix, le vote par collège étant soumis quant à lui à pondération.

Collège	Effectifs	Pondération dans le vote par collège
Département	3 représentants nommés par délibération du Conseil départemental ou leurs représentants respectifs	55 % des voix (majorité absolue)
Etat	1 représentant: Le Préfet ou son représentant	35 % des voix
Secteur privé	3 représentants par membre désigné par l'organe délibérant	10 % des voix

Un représentant ne peut siéger qu'à un seul titre même s'il est membre de plusieurs organisations membres.

Les membres de l'Assemblée générale peuvent donner pouvoir par écrit à un autre membre relevant du même collège. Chaque membre ne peut pas détenir plus d'un pouvoir.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du groupement. Elle doit se réunir à la demande du quart au moins des membres du groupement ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix.

L'Assemblée générale est convoquée au moins quinze jours à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Président sans toutefois pouvoir être inférieur à un jour franc.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si les membres représentant les deux tiers des voix pondérées sont présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix pondérées exprimées par les membres présents ou représentés à l'exclusion des décisions portant sur les modifications statutaires du groupement qui sont prises à la majorité de deux tiers.

Les décisions de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal de réunion et obligent tous les membres. Le procès-verbal est signé par le Président et transmis dans un délai de quinze jours aux membres de l'Assemblée générale. Ce procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du groupement lors de la séance suivante ou par consultation écrite numérique.

2 - Compétences

L'Assemblée générale a compétence pour :

- Désigner les membres du Conseil d'administration ;
- Modifier la convention constitutive ;
- Transformer le groupement en une autre structure ;
- Dissoudre le groupement de manière anticipée.

3 - Présidence de l'Assemblée générale

Le Président du Conseil d'administration est, de droit, le Président de l'Assemblée générale qui dispose des pouvoirs suivants :

- Convoquer l'Assemblée générale ;
- Arrêter l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;
- Présider les séances de l'Assemblée générale.

ARTICLE 14 : Conseil d'administration

1 - Organisation

Le conseil d'administration comprend 7 membres avec voix délibérative, dont le Président.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés, au sein de leur collège respectif le cas échéant par vote à la majorité simple des membres des collèges concernés, selon les modalités définies ci-après:

- 3 représentants pour le collège du Département de l'Eure ;
- 1 représentant pour le collège de l'Etat;
- 3 représentants pour le collège privé.

Lorsqu'un collège ne comprend aucun membre, ou ne présente aucun candidat ou un nombre de candidat insuffisant par rapport au nombre de sièges à pourvoir, le siège au Conseil d'administration demeure vacant.

Les représentants du Département sont désignés pour la durée de leur mandat de Conseiller départemental. Les membres des autres collèges sont élus jusqu'à l'échéance de leur mandat ou de leur qualité de représentant légal de leur institution au sein du groupement.

Lorsqu'un membre du Conseil d'administration arrive au terme de son mandat, ou perd sa qualité de représentant légal de son institution au sein du groupement, une nouvelle élection au sein du collège concerné est organisée. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du Conseil d'administration exercent gratuitement leur fonction. Ils peuvent toutefois demander à être défrayés des dépenses, notamment de transport et d'hébergement, inhérentes à l'exercice de leur responsabilité.

Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du Président. Il peut se réunir à la demande des membres représentant au moins un quart des voix pondérées à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est convoqué au moins quinze jours à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Président sans toutefois pouvoir être inférieur à un jour franc. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de la réunion.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si les deux-tiers des membres sont présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'administration, présents ou représentés. Chaque membre du Conseil d'administration dispose d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

2 - Compétences

Le Conseil d'administration a pour compétences de :

- Adopter ou modifier le règlement intérieur du groupement ;
- Déterminer les orientations à moyen et long terme du groupement ;

- Approuver le programme prévisionnel des actions, le budget, le rapport d'activités et les comptes du groupement et y apporter des modifications le cas échéant au regard des évolutions ;
- Délibérer sur les rapports relatifs à la gestion du Directeur et sur toute question inscrite à l'ordre du jour ;
- Décider de tout engagement financier supérieur à un montant arrêté par le règlement intérieur, y compris les engagements pluriannuels dont le total cumulé dépasse ce montant, de l'acquisition ou de la cession d'actif immobilisé, de la prise d'engagements tels que les emprunts, les prêts, les crédits, avance ou garanties ;
- Décider la signature des baux ;
- Désigner des représentants du groupement au sein des organes délibérants d'entités juridiques dont le groupement serait membre, associé ou partenaire ;
- Rendre un avis sur l'admission, le retrait ou l'exclusion des membres ;
- Fixer les modalités financières et autres du retrait d'un membre du groupement ;
- Prendre toute autre décision relative à l'administration du groupement dont il pourrait être saisi ;
- Déléguer au Directeur une partie de ses pouvoirs.

3 - Présidence du Conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, président du groupement, est le président du conseil départemental.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il convoque le Conseil d'administration, au moins trois fois par an, et aussi souvent que l'intérêt l'exige, en particulier avant le 30 avril pour arrêter le projet de compte administratif, et avant le premier décembre pour arrêter le projet de budget prévisionnel;
- Il arrête l'ordre du jour du Conseil d'administration ;
- Il préside les séances du Conseil d'administration.

ARTICLE 15 : Direction du groupement

Le Directeur du groupement a pour fonction de :

- Structurer l'activité et le fonctionnement du groupement, il a autorité sur les personnels ;
- Définir le rôle et les responsabilités des différents acteurs ;

- Ordonnancer les recettes et les dépenses du groupement, dans la limite des crédits alloués et dans le respect des normes d'exécution des règles budgétaires applicables ;
- Veiller aux équilibres budgétaires et financiers du groupement ;
- Signer les contrats de travail ainsi que toutes les conventions, contrats ou autres engagements ne dépendant ni des compétences de l'Assemblée générale, ni de celles du Conseil d'administration ;
- Soumettre au Conseil d'administration, une fois par an, un rapport d'activités du groupement ;
- Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration en sa qualité de responsable exécutif du groupement ;
- Elaborer un plan de développement, un programme annuel d'activités et un projet de budget nécessaire à leur mise en œuvre ;
- Agir et ester en justice, engager et soutenir toutes les actions et toutes les procédures nécessaires devant les juridictions tant en demande qu'en défense ;
- Représenter le groupement dans tous les actes de la vie civile ;
- Déléguer sa signature au personnel du groupement.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur du groupement engage celui-ci par tout acte entrant dans son objet.

Le Directeur est nommé par décision du Conseil d'administration du groupement, sur proposition du Président.

Lorsque le Directeur du groupement n'est pas mis à disposition ou « détaché sur contrat », il est recruté dans les mêmes conditions que les personnels propres du groupement, conditions définies au Titre II de l'article 4 du décret n° 2013- 292 du 5 avril 2013, à savoir soit pour une durée indéterminée, soit, lorsque son contrat est à durée déterminée, pour une durée qui ne saurait excéder trois ans, renouvelable par reconduction expresse. De la même manière, dès lors que qu'il justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans dans des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, son contrat doit être conclu ou renouvelé pour une durée indéterminée.

Dans le cas d'une mise à disposition du Directeur par une personne morale de droit public membre du groupement, la mise à disposition est possible au titre de sa contribution aux ressources du groupement ou contre remboursement.

En revanche, lorsque le Directeur est détaché par une personne morale de droit public membre du groupement, au titre du 1° de l'article 109 de la loi du 17 mai 2011, ou par une personne morale de droit public non membre du groupement, au titre du 2° de l'article 109 de la même loi, le détachement s'effectue dans les conditions prévues au Titre III de l'article 2 du décret du 5 avril 2013, soit pour une durée qui ne peut excéder trois ans, avec la possibilité de deux renouvellement par reconduction expresse.

ARTICLE 16 : Règlement intérieur

Le Conseil d'administration établit et modifie le règlement intérieur. L'objet du règlement intérieur est de préciser en tant que de besoin l'interprétation de la présente convention constitutive.

TITRE V - BUDGET ET COMPTES DU GROUPEMENT

ARTICLE 17 : Régime des comptes

Le groupement est soumis au régime de la comptabilité publique et plus particulièrement aux dispositions du Code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, comptables et financières applicables aux départements.

La comptabilité du GIP est tenue conformément à l'instruction comptable et budgétaire M52.

Le groupement est soumis au régime de la comptabilité publique applicable au Département de l'Eure, conformément à l'article 7 du décret 2012-91 du 26 Janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public.

La comptabilité est tenue par un comptable direct de la DGFIP, agissant en qualité d'agent comptable, au moyen de l'application Hélios. Le règlement financé, adopté par l'assemblée délibérante conformément à ce référentiel comptable, précise les autres règles relatives à la gestion budgétaire du groupement.

ARTICLE 18 : Budget et réalisation

Le budget présenté par le directeur du groupement est approuvé chaque année par l'assemblée générale. Des décisions modificatives du budget, présentées par le Directeur, peuvent être présentées en cours d'exercice par l'AG. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de l'année civile. Le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. En dépense, il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs du groupement en distinguant les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement. Un règlement financier, adopté par l'AG, précise, dans le respect de les réglementations budgétaires applicables, les autres règles relatives à la préparation, à l'adoption et à la présentation du budget initiale et des budgets rectificatifs.

Le groupement ne donne ni lieu à la réalisation ni à partage de bénéfices. Les excédents ou déficits annuels de gestion sont reportés sur l'exercice suivant.

Le budget prévisionnel annuel est élaboré par le Directeur du groupement et approuvé en équilibre par le Conseil d'administration. Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du groupement, en distinguant :

- Les dépenses de personnel ;

- Les dépenses de fonctionnement ;

-Les dépenses d'investissement.

L'exercice budgétaire correspond à l'année civile.

ARTICLE 19 : Contrôle des comptes

Le groupement est soumis au contrôle de la chambre régionale et territoriale des comptes dans les conditions prévues par le Code des juridictions financières.

La comptabilité de cet établissement est internalisée sous Hélios au sein de la paerie, l'agent comptable ne percevra pas d'indemnités. La convention doit préciser explicitement cet aspect.

TITRE VI - DISSOLUTION - LIQUIDATION - DEVOLUTION

ARTICLE 20 : Dissolution

Le groupement est dissout par :

- Abrogation de l'acte d'approbation par l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive pour justes motifs ou en raison de l'extinction de son objet ;
- Décision de l'Assemblée générale.

ARTICLE 21 : Liquidation

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. A la fin de la liquidation, les membres sont convoqués en Assemblée de clôture pour statuer sur le compte définitif et sur le quitus du ou des liquidateurs.

ARTICLE 22 : Dévolution des biens

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par l'autorité administrative compétente, les biens du groupement, hors ceux mis à sa disposition, sont dévolus conformément aux règles déterminées lors de l'Assemblée de clôture.

TITRE VII - PERSONNEL DU GROUPEMENT

ARTICLE 23 : La mise à disposition de personnel

1 - Par les membres du groupement

Les personnes de droit public et privé, membres du groupement, peuvent mettre du personnel à disposition du groupement dans les conditions prévues par le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013.

Cette mise à disposition est encadrée par une convention entre le groupement et le membre concerné, qui définit notamment la nature et le niveau des activités exercées par l'agent, ses conditions d'emploi, ou encore les modalités de contrôle et d'évaluation de ces activités. La convention précise également les modalités de remboursement des charges supportées par l'employeur, ou s'il s'agit d'une mise à disposition au titre d'une contribution en nature aux ressources du groupement sans contrepartie financière, et ce, conformément à l'article 113 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Durant la période de la mise à disposition, les personnels sont placés sous l'autorité du Directeur du groupement.

2 - Par des personnes de droit public non membre du groupement

La mise à disposition de personnels par des personnes de droit public non membre du groupement s'effectue dans les mêmes conditions que celles prévalant pour le personnel mis à disposition par des personnes de droit public membres du groupement, à l'exception du caractère obligatoire du remboursement des charges supportées par l'employeur.

ARTICLE 24 : Le personnel propre du groupement

A titre complémentaire, le groupement est autorisé à recruter directement son personnel propre. Il peut s'agir d'agents publics détachés sur contrat, ou de personnel contractuel, pour les motifs invoqués à l'article 4 du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013. Le régime applicable au personnel propre sera le régime de droit public.

TITRE VIII - DIVERS OU FORMALITES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 25 : Condition suspensive

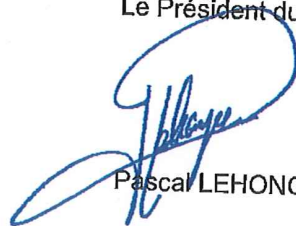
La présente convention est conclue sous réserve de son approbation et de sa publication par les autorités compétentes.

ARTICLE 26 : Modification de la convention

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012, toute modification de la convention devra être prise par l'assemblée générale à l'unanimité ou à la majorité qualifiée et devra faire l'objet d'une approbation par l'autorité administrative qui a approuvé la convention originelle.

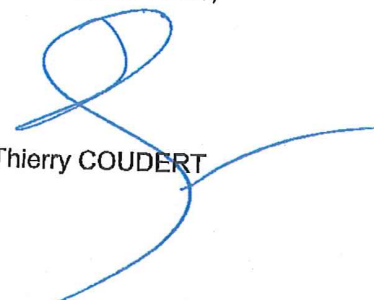
Fait à **EVREUX**, le **24 MAI 2019**

Le Président du Conseil départemental,



Pascal LEHONGRE

Le Préfet de l'Eure,



Thierry COUDERT

Le Président de la Fédération Française du Bâtiment,



Le Président de la Confédération des Artisans
et Petites Entreprises du Bâtiment,



Le Directeur de Profession Sport et Loisirs,



Michel RAVEN
Président.

La Préfecture de l'Eure

[Signature]

Thierry COLLET

Le Président du Comité d'Aménagement

[Signature]

Philippe BOUTIER

Le Président de l'Association Française de Bénévoles

[Signature]

Le Président de la Commission des Aménagements
de l'Association Française de Bénévoles

[Signature]

Le Président de l'Association Française de Bénévoles

[Signature]

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-05-005

Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation intitulée «31ème édition du Tour de la France en courant» prévue le 27 juillet 2019



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0329
portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines
routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation
pédestre intitulée "31ème édition du Tour de la France en courant" le 27 juillet 2019**

**Le préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU

- le code du sport,
- le code de la route,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- le décret modifié n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure,
- le décret du 1^{er} août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives,
- l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019,
- l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019,
- l'arrêté SCAED-18-51 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- la demande présentée et complétée par M. André SOURDON représentant le Comité d'Organisation de la France en courant pour l'organisation d'une manifestation pédestre intitulée "31ème édition du Tour de la France en courant" prévue du 13 au 27 juillet 2019,
- l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure,

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019, est octroyée pour le passage de la manifestation pédestre intitulée « 31ème édition du Tour de la France en courant » le 27 juillet 2019 dans l'Eure pour les routes suivantes :

- pour l'emprunt de la RD 438 du PR 41 + 595 au PR 44 + 650 sur les communes de Brionne et Le Bec-Hellouin,
- pour la traversée de la RD 613 au PR 69 + 485 sur la commune de Plasnes.

Article 2 :

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

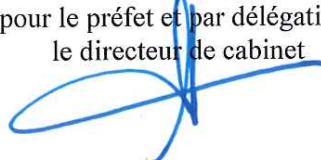
- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet de Bernay, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 5 juin 2019

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet



Arnaud GILLET

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-05-007

Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès
et de franchissement de certaines routes aux épreuves
sportives dans le département de l'Eure au profit de la
manifestation intitulée «7ème édition de la balade
touristique» prévue le 23 juin 2019



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0327
portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines
routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation
intitulée "7ème édition de la balade touristique" du 23 juin 2019**

**Le préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU

- le code du sport,
- le code de la route,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- le décret modifié n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure,
- le décret du 1^{er} août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives,
- l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019,
- l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019,
- l'arrêté SCAED-18-51 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- la demande présentée et complétée par M. François DESCHAMPS, représentant le comité d'animation et de loisirs de Fourmetot pour l'organisation d'une manifestation intitulée "7ème édition de la balade touristique" prévue le 23 juin 2019,
- l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure,

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019, est octroyée pour le passage de la manifestation intitulée "7ème édition de la balade touristique" prévue le 23 juin 2019 dans l'Eure pour les routes suivantes :

- la traversée de la RD 180 au PR 0 + 350 sur la commune de Fiquefleur-Equainville,
- l'emprunt de la RD 180 du PR 7 + 155 au PR 10 + 152 sur les communes de Saint Pierre du Val, Boulleville et Saint Maclou,
- l'emprunt de la RD 675 du PR 40 + 915 au PR 36 + 230 sur la commune de Toutainville,
- l'emprunt de la RD 675 du PR 32 + 963 au PR 32 + 656 sur la commune de Pont-Audemer.

Article 2 :

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Cabinet – Bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet de Bernay, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 05 JUIN 2019

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet

Arnaud GILLET

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-06-003

Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès
et de franchissement de certaines routes aux épreuves
sportives dans le département de l'Eure au profit de la
manifestation intitulée «randonnées Lieuvin – Pays
d'Auge» prévue le 9 juin 2019



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0330
portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines
routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation
intitulée "Randonnées Lieuvain – Pays d'Auge" du 9 juin 2019**

**Le préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU

- le code du sport,
- le code de la route,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- le décret modifié n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure,
- le décret du 1^{er} août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives,
- l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019,
- l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019,
- l'arrêté SCAED-18-51 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- la demande présentée et complétée par M. Bruno THOUROUDE, représentant le club « La ronde cycliste » pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Randonnées Lieuvain – Pays d'Auge" prévue le 9 juin 2019,
- l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure,

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019, est octroyée pour le passage de la manifestation intitulée "Randonnées Lieuvain – Pays d'Auge" prévue le 9 juin 2019 dans l'Eure pour les routes suivantes :

- la traversée de la RD 27 au PR 6 + 805 sur la commune de Lieurey,
- la traversée de la RD 27 au PR 15 + 325 sur la commune d'Epaignes,
- la traversée de la RD 834 au PR 11 + 340 sur la commune de Le Favril.

Article 2 :

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

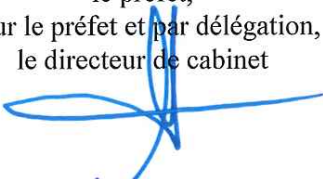
- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Cabinet – Bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, le sous-préfet de Bernay, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **05 JUIN 2019**

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet



Arnaud GILLET

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-05-006

Arrêté portant dérogation au principe d'interdiction d'accès
et de franchissement de certaines routes aux épreuves
sportives dans le département de l'Eure au profit de la
manifestation intitulée «Souvenir Sébastien
BOULANGUE» prévue le 23 juin 2019



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0332
portant dérogation au principe d'interdiction de l'emprunt et de la traversée de certaines
routes aux épreuves sportives dans le département de l'Eure au profit de la manifestation
cycliste intitulée "Souvenir Sébastien BOULANGUÉ" du 23 juin 2019**

**Le préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU

- le code du sport,
- le code de la route,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,
- le décret modifié n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure,
- le décret du 1^{er} août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- l'arrêté ministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives,
- l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019,
- l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019,
- l'arrêté SCAED-18-51 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,
- l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Eure,
- la demande présentée et complétée par M. Catherine BOULANGUÉ, représentant l'association « La Passion du sport », pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Souvenir Sébastien BOULANGUÉ" prévue le 23 juin 2019,

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une dérogation à l'application de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 19 0004 du 11 janvier 2019 portant interdiction d'accès et de franchissement de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de l'Eure pour l'année 2019, est octroyée pour le passage de la manifestation cycliste intitulée "Souvenir Sébastien BOULANGUÉ" prévue le 23 juin 2019 dans l'Eure pour les routes suivantes :

- l'emprunt de la RD 181 du PR 36 + 130 au PR 36 + 275 sur la commune des Noyers,
- la traversée de la RD 181 au PR 37 + 275 sur la commune des Noyers.

Article 2 :

Dans le délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux**, adressé à Monsieur le préfet de l'Eure – Cabinet – Direction des sécurités – CS 92201 – Boulevard Georges Chauvin – 27022 EVREUX CEDEX ;
- **d'un recours hiérarchique**, adressé à Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Cabinet – Bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 ;
- **d'un recours contentieux**, adressé à Monsieur le président du tribunal administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, la sous-préfète des Andelys, le président du conseil départemental de l'Eure, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 05 JUIN 2019

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet

Arnaud GILLET

Préfecture de l'Eure

27-2019-06-05-004

arrêté préfectoral fixant la commune la plus peuplée de
chaque canton conformément à la loi organique du 6
décembre 2013 portant application de l'article 11 de la
Constitution



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

Arrêté n° DELE/BERPE/19/986 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

**Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'honneur,**

VU :

- la Constitution et notamment son article 11 ;
 - la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;
 - le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;
 - le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
 - le décret du 23 mars 2018 nommant Monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
 - l'arrêté préfectoral n°SCAED-18-26 du 9 avril 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour le recueil des soutiens des électeurs la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentées, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

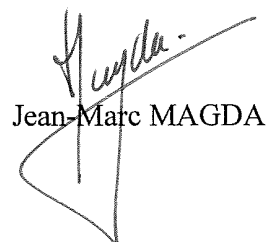
Article 2 : L'arrêté n°D1/B1/15/321 du 2 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département de l'EURE, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à EVREUX, le 5 juin 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Marc MAGDA

Annexe : Liste des communes chargées de mettre en place une borne d'accès à Internet

- Les Andelys
- Bernay
- Beuzeville
- Bourg Achard
- Breteuil
- Brionne
- Conches en Ouche
- Evreux
- Gaillon
- Gisors
- Grand-Bourgtheroulde
- Louviers
- Le Neubourg
- Pacy sur Eure
- Pont Audemer
- Pont de l'Arche
- Romilly sur Andelle
- Saint André de l'Eure
- Val de Reuil
- Verneuil d'Avre et d'Iton
- Vernon

préfecture de l'Eure

27-2019-06-03-008

Sectorisation

DSDEN de l'EURE

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale,
du département de l'EURE,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 214-5,

ARRÊTE :

SECTORISATION EVREUX - RENTREE SCOLAIRE 2019

Nom de la rue	Observations	Collège de secteur	Lycée secteur	Code Zone géographique
Abbé Lemire (rue de l')		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Abruzzo (rue Ben)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ader (rue Clément)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Aérostiers (avenue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Aigle (place Caroline)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Aisne (rue de l')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Alizés (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Allende (boulevard du Président)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Alline (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Alouettes (rue des)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Alsace (rue d')		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Amiot (rue Françoise)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Amitié (rue de l')		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ampère (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ancien chemin de Paris		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ancien moulin d'Argence (rue de l')		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Anderson (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Anquetil (rue Jacques)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Aragon (rue Louis)		Evreux - Navarre	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Arc (résidence Jeanne d')		Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Arc (rue Jeanne d')		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ardèche (rue de l')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Argence (rue et sentier d')		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Argonne (rue de l')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ariane (rue d')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Arromanches (rue d')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Arthaud (rue Florence)		Gravigny - Marcel Pagnol	Évreux - LGT Modeste Leroy	027GRAVI
Artois (rue d')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Aumont (rue)		Évreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Authieux (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Avenir (rue de l')		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Aviron (rue d')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Avranches (rue d')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Avrilly (rue d')		Évreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Babeuf (rue François Noel)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Balzac (rue Honoré de)		Evreux - Georges Politzer	Évreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bara (rue François Joseph)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Barchou (rue Blanche)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Barrault (rue Jean Louis)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Barrey (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bart (rue Jean)		Évreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Baudelaire (rue Charles)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Baudot (place Marcel)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Baudoux (rue du docteur Michel)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bayet (rue Albert)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bayeux (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Beaumont (rue de)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Beauniez Lelièvre (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Beauvoir (rue Simone de)		Evreux - Jean Jaurès	Évreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Becquerel (rue Henri)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Begonias (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bel Ebat (allée du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bellevue (rue de)		Évreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Beltrame (rue du colonel Arnaud)		Evreux - Jean Jaurès	Évreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Bénet (rue Armand)		Évreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bergers (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bergonié (rue du Docteur)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bergouignan (rue du Dr Louis)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Berlioz (rue Hector)		Évreux - Navarre	Évreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bernard (rue Georges)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bernouilli (rue des Frères)		Evreux - Georges Politzer	Évreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Berthelot (rue Marcellin)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bessin (rue du)		Évreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Biches (rue des)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Blé (rue au)		Évreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Blériot (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bléuets (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Boëldieu (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bohy (place du)		Évreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Boileau (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bois Chaudron (allée du)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bois des Communes (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bois Freslon (chemin du)		Evreux - Henri Dunant	Évreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Bois Saint Jean (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Boîteux (allée Jean)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bonne Mare (allée de la)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bonneau (rue Paul)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bonnot (rue Sylvère)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bordeaux (sente de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Borville Dupuis (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bottolier (rue)	du 1 au 21 côté impair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bottolier (rue)	du 2 au 18 côté pair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bottolier (rue)	du 20 au 54 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bottolier (rue)	du 23 au 59 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Boucher (rue Hélène)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bouin (rue Jean)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bourgogne (rue de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bourvil (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Braille (rue Louis)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Brandt (rue Willy)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Branly (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Brassens (square Georges)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bretagne (immeuble)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Bretagne (rue de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Briand (avenue Aristide)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Briqueterie (rue et impasse de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Brogie (rue Louis de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Brossolette (rue Pierre)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bruxelles (rue de)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Bruyère (rue Jean de la)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bruyères (rue des)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bûcherons (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Buffardière (boulevard de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Buisson (rue Ferdinand)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Buisson de Fauville (rue du)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Buisson St Jean (route du)		Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Bunuel (rue Luis)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Buzot (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Calmette (rue du Professeur)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Calvaire (rue du)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Camus (rue Albert)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Canada (Esplanade)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Canada (rue du)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Carmel (rue du)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Carné (rue Marcel)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Carnot (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Carpeaux (rue J.B)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Carrel (rue Armand)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Cartier (rue Jacques)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Caserne des réservistes (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Cassin (rue René)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cavée Boudin (chemin de la)		Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar	027EVR2

		Senghor	
Cavée Boudin (rue de la)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Cavée Rouge (rue de la)	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Censurière (rue de la)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cesaire Aimé (rue)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cézanne (allée Paul)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Chalets (rue des)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Chambeaudoin (boulevard)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Champ d' Enfer (impasse et rue du)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Champ de courses (allée et rue du)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Champagne (immeuble)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Champagne (rue de)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chantier (rue du)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chapelle (rue de la)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chaplin (rue Charlie)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Charcot (rue)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Charles II (promenade)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Chartraine (rue)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Chassant (rue Alphonse)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chateau (avenue du)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Château d'eau (rue du)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chateaubriand (rue)	Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chauvin (boulevard Georges)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Cheminots (rue des)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Chene (immeuble le)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Chênes (rue des)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Churchill (avenue Winston)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cité Nouvelle (rue de la)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cités unies (boulevard)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Claudet (rue Camille)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Clémenceau (place Georges)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Clos (impasse du)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Clos de Nétreville (rue du)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Clos fumet	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - LGT Modeste Leroy	027GRAVI
Clos Hutin (rue du)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Clos Madelon (rue du)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Clos Sainte Anne (rue du)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Cocherel (rue de et impasse de)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cœur (rue Jacques)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Colas (rue)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Colbert (rue)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Colette (rue)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Colmar (rue de)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Colomb (rue Christophe)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Conches (route de)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Copernic (rue Nicolas)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Coquelicots (rue des)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Corbeau (rue Charles)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Corneille (rue Pierre)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Corniche les pipos (rue de la)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Costeley (rue Guillaume)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Cote Blanche (rue et chemin de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Coteau (sente du)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Cottages (mail, place et rue des)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Coubertin (rue Pierre de)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Coudray (rue du)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Coudres (chemin de)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Coudres (rue de)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Courseules (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Craone (impasse de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Croix Feslon (chemin de la)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Curie (rue Pierre et Marie)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Damville (rue de)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Danton (rue Georges Jacques)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dardanelles (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Darrieux (rue Danièle)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
David (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Delacroix (allée Eugène)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Delahaye (rue Emile)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Delattre de Tassigny (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Delaune (rue Auguste)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Del'Homme (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Denet (rue Charles)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Déportés (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Descartes (place)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Desmoulins (rue C. et L.)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Diderot (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dixmude (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dix-Neufs Mars 1962 (rue du)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Djoujou (rue de)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Domaine (rue du)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Douaumont (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Doucerein (place Aimé)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dreux (rue de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Druides (rue des)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Du Bellay (rue Joachim)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dubais (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Duc de Bouillon (rue du)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ducy (rue Henri)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dufy (allée Raoul)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Duguay Trouin (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Duguesclin (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Duhamel (rue Georges)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dulac (allée Germaine)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dulcie September (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Dulong (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dunant (rue Henri)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Dupont de l'Eure (place)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Echelette Tordue (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Ecureuils (rue des)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Edison (rue Thomas)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Éparges (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Épargne (rue de l')		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Espérance (rue de l')		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Espéranto (rue de l')		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Euler (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Europe (rue de l')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Evreux (route d')		Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Falaise (allée de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Fandres (Promenade Robert de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Faubourg St Leger (rue du)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Fauville (rue de)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Fédération (impasse et rue de la)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Fellini (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Fer à cheval (rue et impasse du)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Feray (rue Edouard)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ferme (allée de la)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Ferme (résidence la)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - LGT Modeste Leroy	027GRAV1
Ferré (allée Léo)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ferry (rue Jules)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Flandres (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Flaubert (rue Gustave)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Flemming (rue Alexander)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Floques (promenade Robert de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Floréales (allée des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Foch (avenue du Maréchal)	du 3 au 29 côté impair	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Foch (avenue du Maréchal)	n°1	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Foch (avenue du Maréchal)	du 2 au 124 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Fontaine (rue Jean de la)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Forêt (rue de la)	du 83 au 121 côté impair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Forêt (rue de la)	du 72 au 92 côté pair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Forêt (rue de la)	n°98	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Forêt (rue de la)	du 1 au 81 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Forêt (rue de la)	du 2 au 70 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Forières (rue et impasse des)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Fosse mulot (rue de la)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Fourier (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Fragonard (allée Jean Honoré)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
France (rue Anatole)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Francfort (rue Bernard)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Franklin (allée Benjamin)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Frères Lumières (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Friche (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Fusillés (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Gagarine (rue Youri)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Galilée (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2

Gambetta (boulevard)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Garambouville (rue de)	du 25 au 99 côté impair	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Garambouville (rue de)	du 1 au 24	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Gare (place de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Garenne (allée de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Gauguin (allée Paul)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Gaulle (place Charles de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Gay Lussac (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Geraniums (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Gericault (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Gilles (rue Jean)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Giraudoux (rue Jean)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Gordini (rue Amédée)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Gournay (Marie de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Grand Carrefour (place du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Granges (allée des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Gravigny (ruelle de)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Gremillon (rue Jean)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Grenoble (rue de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Guindey (rue du Docteur)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Guitry (rue Sacha)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Guy (rue Alice)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Guynemer (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Hardencourt (rue d')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Harkis (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Harpe (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Harrouard (rue et impasse d')		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Haut Collet (sente du)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Haut Collet (sente et chemin du)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Hérissé (rue) (ancienne rue de l'Ardèche)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Herriot (rue du Capitaine Louis)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Hippodrome (allée de)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Hitchcock (rue Alfred)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Hoche (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Horloge (rue de l')		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Huest (chemin de)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Huest (chemin de)	du 1 au 10	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Huet (rue du Président)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Hugo (rue Victor)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Huit Mai 1945 (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Industrie (rue de l')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Isambard (rue)	du 24 au 58 côté pair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Isambard (rue)	du 31 au 63 côté impair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Isambard (rue)	du 4 au 22 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Isambard (rue)	du 5 au 29 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Iton (Promenade de l')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ivry La Bataille (rue d')		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Jacquard (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2

Janin (boulevard Jules)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Jardin Botanique (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Jardin l'Évêque (boulevard du)	du 1 au 85 pair et impair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Jardin l'Évêque (boulevard du)	du 86 au 99 pair et impair	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Jardins du Rabais (rue des)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Jaurès (rue Jean)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Jeanson (rue Henri)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Jeunesse (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Joffre (rue du Maréchal)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Joliot Curie (rue et allée Irène et Frédéric)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Joséphine (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Jumieges (rue de)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Justes de France (place des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Justice (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Kashira (promenade)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Kellerman (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Kennedy (place John Fitzgerald)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Kleber (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Labé Louise (allée)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Laboureurs (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Laennec (rue du Docteur)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lafayette (rue et cité)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lagrange (rue Léo)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lair (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lakanal (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lamartine (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Landel (rue Georges)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lanesval (rue Alberte)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lang (rue Fritz)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Langevin (rue du professeur Paul)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Langle de Cary (rue du Général de)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lavoisier (rue et impasse)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Le Thiere (rue du Docteur)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Le Verrier (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Léclerc (rue du Général)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Léger (allée Fernand)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Légion d'honneur (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Légras (rue Oscar)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lémée (rue Paul)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lépouzé (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lerat (rue du Docteur)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Letellier (rue du Commandant)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lethuillier (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Levassor (rue Émile)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Liban (rue du)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Libération (rue de la)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lindet (rue des Frères)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Loge (allée de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lombards (rue des)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lomé (rue de)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Lopez (allée Francis)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Lorraine (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Losey (rue Joseph)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Loups (ruelle aux)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Lurçat (rue J.)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Luxembourg (rue du)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Madame de Sévigné (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Madeleine (côte de la)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Madrigal (résidence le)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Magellan (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Maillol (rue Aristide)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Maillot (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Malle (rue Louis)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Mandé (place Armand)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Maraichers (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Marceau (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Marché (passage du)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Marconi (rue Guglielmo)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Mares de l'Horloge (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Marguerites (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Maridor (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Marne (rue de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Marnière Riga (impasse de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Marnière Riga (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Marronniers (rue des)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Martin Luther King (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Matisse (allée Henri)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Maupassant (impasse Guy De)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Maupassant (rue Guy de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Mauriac (rue François)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Maurice (allée)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Maurice (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Maury (rue Louis)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Meillet (rue du)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Meliès (rue Georges)	grande rue	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Melleville (route de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Melleville (rue de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Melville (rue Jean-Pierre)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Mendes France (rue Pierre)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Mérimée (rue Prosper)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Mermoz (rue Jean)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Meunier (rue Arsène)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Meuniers (chemin des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Meuniers (sente des)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Meuse (rue de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Michel (impasse Louise)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Michel (rue Louise)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Michelet (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Millet (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Miroir de l'eau (allée du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Modeste Leroy (boulevard)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Moislains (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Molière (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Monduit (côte Henry)	du 62 au 88 côté pair	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Monduit (côte Henry)	du 19 au 61 côté impair	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Monduit (côte Henry)	du 1 au 17 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Monduit (côte Henry)	du 2 au 60 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Monet (rue Claude)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Monge (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Monnerie (allée de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Monnet (rue Jean)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Monod (rue et impasse Jacques)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Montand (rue Yves)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Montgolfier (rue des Frères)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Montmédy (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Morgan (place Michèle)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Moulin (rue Jean)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Moulin l'Abesse (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Moulin Vieux (rue du)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Mozart (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Mulhouse (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Muscaris (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Musset (place Alfred De)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Mxenge (rue Victoria)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Nancy (allée de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Navarre (place de)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Nétreville		Evreux - Henri Dunant	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Nétreville (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Neubourg (rue et chemin du)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Newton (rue Isaac)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ney (rue du Maréchal)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Nicolle (passage Charles)		Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Niepce (rue Nicephore)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Nobel (rue Alfred)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Normandie (boulevard de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Normandie Niemen (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Notre Dame (parvis)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Notre Dame de Lorette (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Oise (rue de l')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Oiseaux (rue des)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Olympe de Gouges (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Onze Novembre (rue du)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ordre National du mérite (allée de l')		Evreux - Paul Bert	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Orient (rue de l')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Orléans (route d')		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2

Ostermeyer (allée Micheline)	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ourcq (rue de l')	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Oursel (rue du Docteur)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Pagnol (rue Marcel)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Paix (rue de la)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Panama (rue de)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Panhard (rue René)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Panhard (rue René)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Pannette (rue de)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Panorama (rue du)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Papin (rue Denis)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Parc (résidence du)	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - LGT Modeste Leroy	027GRAV1
Parc (rue du)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Paris (route de)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Pascal (rue)	Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Passot (rue)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Pasteur (boulevard)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Paul (rue Marcel)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Péguy (rue Charles)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Perrin (rue Jean)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Petit (rue)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Petit Collège (rue du)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Petite Cité (rue de la)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Petites Bruyères (rue des)	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Piaf (rue Edith)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Picasso (rue Pablo)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Piedfer (rue Desiré)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Pignon (rue)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Pizan (rue Christine De)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Plaine (rue de la)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Plaisance (esplanade Rolland)	Evreux - Paul Bert	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Plus que Tout (rue du)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Poincaré (rue Henri)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Poiniers (allée des)	Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Politzer (rue et route Georges)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Pommiers (allée des)	Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Pont de Fer (rue du)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Porte (allée Pascal)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Portevin (rue)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Poterie (rue et sente de la)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Potier (chemin)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Potier (route)	Evreux - Navarre	Evreux - LGT Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Pouget (Place Bertrand du)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Poulain (rue du Docteur)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Poussin (rue Nicolas)	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Prévoyance (rue de la)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Primevères (place et rue des)	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Printemps (rue du)	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Puits Carré (rue du)	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Quatorze juillet (bld du)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Quinconces (rue des)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rabais (rue du)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Rabelais (rue et place)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Racine (rue Jean)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Reims (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Reine (allée Marcel)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Renaissance (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Renaud (rue Madeleine)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Renoir (allée et rue Auguste)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
République (place de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Réservoirs (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Résistance (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rethondes (rue des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rever (rue François)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rêverie (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ridel (rue Hector)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rivières (rue et chemin des)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Robespierre (rue Maximilien)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rochard (rue Abbé)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Roche (place Gilles)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rochette (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rodin (rue Auguste)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rohaux (impasse)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rolland (rue Romain)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rome (rue de)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ronde (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Ronsard (rue Pierre de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Roosevelt (rue Franklin Delano)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rossi (rue Tino)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rougemare (rue de la)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rousseau (rue Jean-Jacques)	du 2 au 28 côté pair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rousseau (rue Jean-Jacques)	du 1 au 9 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Roux (rue du Docteur)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Ruby (place Karine)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rugby (rue de)	du 2 au 14 côté pair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rugby (rue de)	du 1 au 7 côté impair	Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Rugby (rue de)	9 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rugby (rue de)	du 16 au 38 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Rüsselsheim (rue de)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sablonnière (rue de la)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Sabotiers (rues des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sacquenville (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint André (route de)	du 1 au 37 côté impair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint André (route de)	du 2 au 24 côté pair	Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Aquilin (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Saint Denis (ruelle)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Exupéry (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Germain (rue)	du 1 au 31 côté impair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Germain (rue)	du 2 au 28 côté pair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Germain (rue)	du 33 au 201 côté impair	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Germain (rue)	du 30 au 200 côté pair	Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Gratien (passage)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Just (rue Louis Antoine)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Léger (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Louis (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Michel (clos de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Saint Michel (impasse et rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Nicolas (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Pierre (échelette)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Saint Pierre (rue)	du 17 au 27 côté impair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Pierre (rue)	du 10 au 24 côté pair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Pierre (rue)	du 1 au 15 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Pierre (rue)	du 2 au 8 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Saëns (rue)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Sauveur (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Taurin (place)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Thomas (petite rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Thomas (rue)	du 53B au 65 côté impair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Thomas (rue)	du 20 au 24 côté pair	Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Thomas (rue)	du 1 au 53 côté impair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Thomas (rue)	du 2 au 18 côté pair	Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Saint Wandrille (rue)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Sainte Anne (impasse)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Salonique (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sand (rue Georges)		Evreux - Navarre	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sangliers (rue des)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Sarraill (place du général)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Sarraute (rue Nathalie)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Sartre (rue Jean Paul)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Schoelcher (rue Victor)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Schwartzberg (rue Léon)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Schweitzer (rue Albert)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Scierie (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Sémard (rue Pierre)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sepmanville (place)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Septième Chasseur (rue du)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Serpente (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sévigné (rue Madame de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Signoret (rue Simone)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Solidarité (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Somme (rue de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Soupirs (allée des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Sourbelle (rue et impasse)		Evreux - Navarre	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Strasbourg (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Suffren (place)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Surcouf (rue)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Surleau (rue André)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Tabarly (allée Eric)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Tal-Coat (rue du président)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Tati (rue Jacques)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Théâtre Romain (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Tilleuls (allée des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Tinguely (allée Jean)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Tisserands (rue des)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Tombettes (rue et sente des)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Toulouse Lautrec (rue Henri)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Toussaint-Louverture (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Tremble (immeuble)		Evreux - Navarre	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Triolet (rue Elsa)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Truffault (rue François)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Tyssandier (rue Léon)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Utrillo (allée Maurice)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Val Fleuri (rue du)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Val Iton (rue du)	du 1 au 17 côté impair	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Val Iton (rue du)	du 2 au 28 côté pair	Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Val Iton (rue du)	du 21 au 101 côté impair	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Val Iton (rue du)	du 50 au 100 côté pair	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Val Thomas (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Valème (chemin de)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Valesme (rue du)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Valette (rue de la)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vallée Iton (résidence)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Vallerey (rue Georges)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Valmy (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Van Gogh (rue Vincent)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Vaux (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Verderie (rue de la)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Louis Modeste Leroy	027GRAV
Verdun (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Verlaine (square Paul)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Verne (rue Jules)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vernon (rue de)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vernon (rue de)	n°1 et 3	Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vian (rue Boris)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vieille Gabelle (rue de la)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Vignes (allée des)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vigo (rue Jean)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vigor (rue)		Gravigny - Marcel Pagnol	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Villeret (place Jacques)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Vimy (rue de)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1

Vingt-Huit ème RGT d'inf. (rue du)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Violettes (rue des)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Voltaire (rue)		Evreux - Paul Bert	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Vulcain (rue)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Walras (rue Léon)		Evreux - Jean Jaurès	Evreux - LGT Aristide Briand	027EVR1
Washington (rue)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Watteau (rue A.)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2
Welles (rue Orson)		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Yitzhak Rabin (rue)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Yourcenar (rue Marguerite)		Evreux - Henri Dunant	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Yprès (rue de l')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Yser (allée et rue de l')		Evreux - Jean Rostand	Evreux - Aristide Briand	027EVR1
Zola (rue Emile)		Evreux - Georges Politzer	Evreux - Léopold Sédar Senghor	027EVR2

SECTORISATION LOUVIERS - RENTREE SCOLAIRE 2019

Nom de la rue	Observations	Collège de secteur	lycée de secteur	code zone géographique
11 Novembre 1918 (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Abattoirs (avenue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Abbé-Caresme (rue de l')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Abreuvoir (rue de l')		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ader Cl. (allée)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ailly (chemin d')		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Albert 1er (square)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Amoureux (avenue des)	côté impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Amoureux (avenue des)	côté pair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Anc. Comb. D'Al Du Nord (rue des) Anciens Combattants d'Indochine (place des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Andé (chemin d')		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Antarès (allée)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Artagnan (allée D')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Artois (allée d')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Aubrac (rue Lucie et Raymond)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Baker (rue Joséphine)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bal Champêtre (4ème impasse du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bal Champêtre (rue du)	du 34 au 990 pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bal Champêtre (rue du)	du 43 au 999 impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bal Champêtre (rue du)	du 1 au 41 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bal Champêtre (rue du)	du 2 au 32 pair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Bas-Monts (chemin des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bastie (allée Maryse)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Beaulieu (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Becquet (rond point du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Belgique (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Belle Dame (place de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Belles Saisons (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Berselon (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bertinot Gustave (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bigards (quai de)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bigards (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Blanc du Roulet (rue le)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Blanc Sec (allée Adèle)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Blanchet (lotissement)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Blanchet (rue du Docteur)	côté impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Blériot (rue Louis)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bleuets (rue des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Boieldieu (rue et impasse)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bois (chemin des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bois Coquerel (chemin du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bois Vacher (chemin du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bombard (voie Alain)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Boucher Héliène (avenue)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Boule et Bill (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bourgogne (allée de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Boutier (rue Eugène)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bretagne (avenue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Breton (rue du capitaine Adrien)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Briqueterie (rue de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bruant (rue Aristide)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bruxelles (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bruyères (chemin des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bruyères (lotissement des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Buc (impasse du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Buc (Le)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cailloux (ruelle des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Camus (rue François le)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Canal (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cantonier (allée du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cardinal (allée du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Caroline (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Carrel (rue Armand)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Carrière (chemin de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Carrière (chemin de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Carrington (mail)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Carrosse doré (promenade du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cassiopée (allée)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cavelier de la Salle (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Céleste (allée)	Les Grands Champs	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Césaire (rue Suzanne)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Champagne (allée de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Champ-de-Ville (place du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Champs (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Chapelle (chemin de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Charbonnier (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Charcot (rue Jean-Baptiste)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Chat noir (promenade du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Châtel (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Chemin vert (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Chêne (rue du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Chevaux (chemin aux)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Churchill (avenue Winston)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Citadelle (rue de la)	côté impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Citadelle (rue de la)	côté pair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clé des Champs (allée de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clémenceau G. (boulevard)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos de Montfort (lotissement)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos des Oiseaux (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos des Pommiers (allée du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos des Vignes (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos du Verger		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos du Verger		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos Guillaume (Lacs)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Clos Saint Lubin (rue du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Coli (allée François)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Comète (allée)	Les Grands Champs	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Commandant l'Herminier (rue)	côté pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Commissaire Michel Arabeyre (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Coq (rue au)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Coquelicots (rue des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cormette (route de la vallée)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Corneille (rue Pierre)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cornu (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Costes et Bellonte (allée)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Côte de la Justice (allée de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Côte Heurtevent (chemin de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Côte Verte (chemin de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Coucou (allée du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cours au Maître (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Critières (allée des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Croix Beau lieu (rue et ruelle de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Croix du voeu (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Cros Charles (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Crosne (Boulevard de)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Curié (rue Pierre)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Daubié (rue Julie Victoire)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Daubié (rue Julie-Victoire)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Decrétot (chaussée et impasse)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Decrétot (impasse)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Delamare (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Demi-Lune (place de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Déportés (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dibon Paul (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Docteur Blanchet (rue du)	côté pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Docteur Postel (boulevard du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dufy (rue Raoul)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dumas Alexandre (rue)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dunant (avenue Henri)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dupont de l'Eure (rue)	pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dupont de l'Eure (rue)	impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dusseldorf (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Dutens (rue)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Eaux (chemin des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Echo (rue de l')		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Eglise St Germain (rue de l')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Elbeuf (artère d')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Elbeuf (route d')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Elodie (impasse)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Enguerrand (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Entrepôts (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Eole (chemin)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Eonin (rue Francis)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Equerre (rue de l')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Espérance (allée de l')		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Etoupée (impasse)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Europe (place de l')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Evreux (Route d')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Farman (allée Henri)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Félicité (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Félix (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ferme (impasse de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ferme du Buc (chemin de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ferme du Buc (chemin de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ferrets (allée des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ferry (boulevard Jules)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Flandres (allée des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Flandres Dunkerque 1940 (place)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Flaubert (rue Gustave)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Flavigny (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Foch (rue du Maréchal)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Folleville (Ple et rond point de)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fonck (rue René)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fontaine (allée Jean de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fontaine Martel (impasse)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fontenay (rue Pierre Nicolas de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fontenelles (chemin des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fontenelles (résidence des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fonères (chemin des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fossés (chemin et impasse des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fossés (hameau Les)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Fougères (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Franc Fief (rue du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Friche de la Haye-le-Comte (impasse du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Friches de Saint Hildevert (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Froc (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Fromentin (rue Auguste)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gai-Luron (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gard (rue Roger Martin du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Garde Chatef (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gare (rue de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Garfield (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Garros (allée Roland)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gaulle (rue du Général de)	du 1 au 23 impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gaulle (rue du Général de)	du 2 au 24 pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gaulle (rue du Général de)	du 25 au 99 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gaulle (rue du Général de)	du 26 au 98 pair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Genêts (allée des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Géricault (rue Théodore)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gide (rue André)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Girafe (passage de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Grands Carreaux (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Gril (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Guynemor (rue Georges)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Halle aux drapiers (place de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hautes-Ventes (chemin des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Haye Malherbe (route de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Haye-le-Comte (route et impasse de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hayes mélines (impasse des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hayes Mélines (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Herminier (rue du commandant Adrien L')	côté impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hessel (rue Stéphane)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Heurtevent (chemin)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hortensias (chemin des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hospice (chemin de l')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Huet (rue Jacques)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hugo (rue Victor)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Huiliers (rue aux)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Huit Mai 1945 (rue du)	pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Huit Mai 1945 (rue du)	du 1 au 7 impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Huit Mai 1945 (rue du)	du 9 au 11 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ile (rue de l')		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Incarville (route forestière d')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Jaurès (place Jean)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Joffre (boulevard du Maréchal)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Jourdain (rue Roger)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Jumper (rue Jolly)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Justice (côte et chemin de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Kuene (rue Odette)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Lactée (voie)	Les Grands Champs	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lagaffe (rue Gaston)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Laiterie (rue de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lalun (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Langlois (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lanon (rue Edouard)	du 1 au 7 impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lanon (rue Edouard)	du 2 au 14 pair du 16 au 26 pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lanon (rue Edouard)	du 9 au 11 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Latecoère (allée Pierre Georges)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lattre de Tassigny (Avenue du Maréchal)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lavandières (quai des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Le Massif (rue Pierre)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Leblanc (rue Jean)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Leclerc (avenue du Maréchal)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lery (chemin de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Les Prés de l'Eure (lotissement)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Levasseur (rue Alphonse)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ligne du loup		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Linant (rue Nicolas)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Londe (rue de La)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Longues raies (route forestière des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Loti (rue Pierre)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lotus Bleu (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Louviers à Vironvay (route de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Macé (rue Jean)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Maillets (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Maine (allée)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Maison Rouge (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Malherbe (rue François de)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Malis (chemin des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Maltese (rue Corto)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Maraichers (passage des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Marcel (rue Léopold)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Marché aux œufs (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mare Cailloux (chemin de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mare Corbet (route de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mare Hermier (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Marne (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Martyrs de la Résistance (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mary (rue Leroy)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Massacre (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Matrey (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Maupassant (rue Guy de)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mécanique (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Méliès (place Georges)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mendès France (rue Pierre)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mercier (rue Achille)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mermoz (rue Jean)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Milady (allée)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mitterrand F. (avenue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Monet Claude (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Monnier (lotissement)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Montagné (rue Rémy)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Montaure (route forestière de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Montfort (route de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Monts (Les)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Monts (route, hameau et chemin des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Motte (rue de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Motte Saint Hilaire (allée)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mourad (rue de l'adjudant-chef Georges)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Mürier (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nébuleuse (allée)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Neubourg (chemin du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Neubourg (route du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Neuf mai (esplanade du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	
Neuwirth (rue Lucien)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nezondet (lotissement)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nicolle (rue Jean)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Normandie (avenue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Normanni (rue San Vito Dei)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nouettes (sente des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Noufflard (rue du Gouverneur)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nouvelle (voie)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nozal (passage Alexandre)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Nungesser (allée)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Oiseaux (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pacy (clos de)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pacy (route de)	du 1 au 51 impair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pacy (route de)	du 2 au 18 pair du 20 au 1009 pair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pacy (route de)	du 53 au 99 impair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pampoule (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Paris (chaussée et rue de)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Paris de Bollardièrre (rue Général)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Parlement (résidence le)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Parvis Notre Dame (place du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pascal (rue Blaise)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pasteur (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Patriote de l'Eure (rue du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pelletier (rue Edouard)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pénitents (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pensées (lotissement Les)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Persépolis (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pestiférés (sente des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pétel (rue Léon)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Petit Frontin (rue du)	côté impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Petit Frontin (rue du)	côté pair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Petit Guillaume (place)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Petite vallée (route forestière de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Petits jardins (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Peupliers (avenue des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Picard Louis (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Picardie (allée de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pichou (rue Louis Marin)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pierre Mendès France (esplanade)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pilori (rue et place du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pinson (allée du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pivoines (allée des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Plaquette (sente de la)	du 1 au 7 impair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Plaquette (sente de la)	du 2 au 10 pair du 23 au 23 impair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Plaquette (sente de la)	du 24 au 34 pair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Plaquette (sente)	Logrep	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Plaquette (sente)	Pensées Les Grands Champs	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pléiades (allée des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Point du jour (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Poissonnerie (place de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Poitou (allée du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Polhomet (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pommerai (lotissement de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Pompiers (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Port (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Porte aux pères (route forestière de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Porte de l'eau (place de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Portes de l'eau (résidence des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Poste (impasse de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Poste (rue de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Poussin (rue Nicolas)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Près (impasse des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Près (sente des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Prunus (allée des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Puits Crosnier (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Quai (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Quatre chemins (route des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Quatre coins (impasse des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Quatre Moulins (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Quatre vents (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Raffinerie (rue de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ravine (impasse de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ravine (rue de la)	du 45 au 49 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ravine (rue)	du 0 au 999 pair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ravine (rue)	du 1 au 43 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Reinettes (allée des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Rempart (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
République (place de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Rives de Louviers (lot. Les)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Rivette (avenue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Roquette (chemin et sente de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Rouge-Gorge (allée du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Roussel Constant (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Roy (chemin du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Exupéry Antoine de (rue)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Germain (impasse)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Germain (rue)	du 1 au 71 impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Germain (rue)	du 2 au 32 pair du 34 au 999 pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Germain (rue)	du 73 au 111 impair	Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Hildevert (rue et impasse)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Jean (rue)	du 1 au 15 impair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Jean (rue)	du 2 au 10 pair du 12 au 999 pair	Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Jean (rue)	du 17 au 999 impair	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Jean (rue)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Louis (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Lubin (chemin de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Lubin (hameau)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Lubin (route forestière de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Pierre (ancien chemin de)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Pierre (route de)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint Saëns (rue Camille)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Sainte-Barbe (chemin de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Saint-Paul (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Salengro (rue Roger)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Salle du bois (rue de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Salomé (rue Jeanne)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Schoelcher (rue Victor)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Schumann (rue Robert)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Secret de l'Espadon (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Serpe d'Or (rue de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Serres (résidence Olivier De)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Simon (impasse)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Sornier (rue du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Souvenir (allée du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tabarly (voie Eric)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Talon (rue Achille)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tanneurs (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tarabit (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tatin (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Ternaux (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Thierry (allée Lucien)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Thorel Ernest (place)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tilleuls (lotissement les)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tir (chemin du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tir (rue du)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tisserands (rue des)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

Tour Gambette (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tournante (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Trinité (rue)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Trois Mousquetaires (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Tuniques Bleues (allée les)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vacherie (route de la)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vallée au gué (chemin)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vallot (chemin du)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vallots (rue des)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Varende (rue Jean de la)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Védrine (allée Jules)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vega (allée) - Les Grands Champs		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Verdun (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Verlet (rue Raoul)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Verne (rue Jules)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vexin (Chaussée du)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vignes (chemin des)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vignon (rue Angélique)		Louviers - Ferdinand Buisson	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Villette (rond point de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vincelot André (rue)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Vironvay (chemin de)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Voisin (allée Gabriel)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Weymouth (rue de)		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Yser (rue de l')		Louviers - Les Fougères	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI

SECTORISATION VAL DE REUIL et VAUDREUIL - RENTREE SCOLAIRE 2019

Nom de la rue	Observations	Collège de secteur	lycée de secteur	code zone géographique
Abreuvoir (impasse de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Abscisse (voie de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Acacias (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Adon (allée de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ancien château d'eau (route de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Anciens Combattants d'AFN (avenue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Andelle (chaussée d')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Andelle (cour d')		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Arcanes (place des)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Archers (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Argile (rue de l')		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ariane (cour d')		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Aronde (voie de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Astrolabe		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Aube (allée de l')		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Audience (rue de l')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Aurore (allée de l')	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Babeurre (voie)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bac (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bachelière (voie)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bachinets (impasse des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bahut (rue du)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Balance (rue de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Balladins (passage des)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Balustre (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Banque (rue de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bas (rue de)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bas (voie de)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bellot (rue)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Berges (chaussée des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bernaches (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Biches (allée des)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bichoquets (sente)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Biodiversité (rue de la)	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Bocquets (impasse des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bocquillon (rue du)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bonaventure (voie)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bonvoisin (rue)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Boréale (voie et rue)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bosquets (allée des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Boucaniers (allée des)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bout des Jardins (rue)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Brême (rue du)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bucaille (rue de la)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Bucolique (place)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Buissonnière (voie)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Burgan (allée Bernard)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cabane (chemin de la)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cabastère (rue de la)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Calcul (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Calvaire (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Capoulade (butte de la et rue)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Carreaux (rue)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cavé (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cavé (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cavitation (voie de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cerf (clos du)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cerisaie (la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cerisaie (rue de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chalands (place des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chalands (voie des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Champs (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chant des oiseaux (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chanterelle (impasse de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Château d'eau (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Château des Sablons (le)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Châtellenie (rue de la)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chédeville (rue Bernard)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chénais (la) zap des Noés		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chêne (angle du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chenil (cour du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cherche midi (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Chœurs (voie des)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clair pré (rue du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Climat (place du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Climuche (rue)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clos (voie des)	du 0 au 999 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clos (voie des)	du 1 au 19 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clos (voie des)	du 21 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clos Béquin (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clos Blondei (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clos des Ormes (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Clouets (voie des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coin des saules (ruelle du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Colvert (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cornètes (rue des)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Commière (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Compagnons (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Compas (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Concerto (voie du)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Conquérant (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Corbelle (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cornalisia (villa)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cornalisiers (rue des)	du 1 au 45 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cornalisiers (rue des)	du 47 au 999 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cornalisiers (rue des)	du 80 au 999 pair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cornua (voie de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Corsaires (allée des)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Côteau (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cottages (les)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coudée (voie)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coudrette (la)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coulee verte (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coulinière (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coulis (chemin)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Cour d'Enfer (impasse de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Courlis (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Courtine (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Couturas (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Coutures (voie des)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Crémonville (basse et haute)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Crémonville (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Creuset (square du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Dagobert (voie)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Découverte (voie de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Détente (rue de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Deux Angles (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Dix Mai 1981 (rue du)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Dufour (rue Georges et Marie)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Echange (voie de l')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ecoliers (sente des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Egalitaire (rue)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Eglise (rue de l')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Elan (rue de l')	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Energies douces (rue des)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Enfants (chemin des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Environnement (voie de l')	Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Envol (voie de l')	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Epargne (voie de l')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Eperviers (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Epréville (rue d')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Equerre (voie de l')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Escaliers (clos des)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Estudiantine (allée)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Euclide (voie d')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Euclide (voie d')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Evette (rue de l')	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Excelsior (voie de)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Faconniers (rue des)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Falaises (parc d'activités de la route des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Falaises (route des)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fantastique (voie)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Faon (allée du)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Faon (rue du)	Val de Reuil - Alphonse Allais	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Farfadets (traverse des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ferme (voie de la)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Feu (cour du)	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fil à plomb (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fisc (impasse du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fleurs (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Flois (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Forêt (impasse de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Forêt (rue de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Forgère (rue et sente)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Forrières (rue des)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fossette (la)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fraternelle (allée)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Frédégonde (voie)	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Frêne (rue du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Fringate (parc d'activités de la)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Futur (voie du)	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Gaillarde (allée)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Galion (voie du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Galopins (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Garance (voie)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Garenne (la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Gaulle (place du Général de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Gaulle (rue du Général de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Gaulle (rue du Général de)	du 0 au 999 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Gaulle (rue du Général de)	du 108 au 999 pair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Goujonnrière (la)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Grande (rue)	du 0 au 103 impair	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Grande (rue)	du 2 au 102 pair	Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Grande (rue)	du 104 au 999 pair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Grande (rue)	du 105 au 999 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Guillaume (clos)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Hâlage (chemin du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Haye (avenue Marc de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Hélianthe (rue de l')	du 1 au 11 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Hélianthe (rue de l')	du 2 au 46 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Hélianthe (rue de l')	du 13 au 999 impair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Hélianthe (rue de l')	du 48 au 999 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Héron (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Hôtel Dieu (rue de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Huit mai 1945 (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Hutriers (chemin des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ile au Moulin		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ile l'Homme (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Impatients (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Innovation (voie de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Institut (voie de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Isocèle (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Jardin de la Grosse Borne		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Jardins (clos des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Jeunes (place aux)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Jeunes (rue)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Justice (cour de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Kiosque (place du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lacs (parc d'activités de la route des)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lacs (route des)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lactée (voie)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Laie (rue de la)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lance (cour de la)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Larigot (impasse)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Le Pautre (allée)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Leclerc (rue du Général)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Léry (chaussée de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Léry (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Les Cascades		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Libertaire (allée)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Liberté (allée de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lierre (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lièvre (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Lisière (route de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Louviers (route de)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Lune (square de la)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Magonie (allée de)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Maigremont (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mailloux (rue Edmond)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Maraîchère (sente)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Marassin (allée du)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mare au Coq (chemin de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Marelle (voie de la)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Marelotte (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Marmaille (voie)	du 1 au 999 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Marmaille (voie)	du 2 au 999 pair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Marmousets (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mathilde (clos)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Matinale (voie)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Méteuse (allée)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Menostrels (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mercure (cour)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mérolettes (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Métairie (voie de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Métiers (avenue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Métiviers (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Migole (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Milouin (chemin du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Minotaure (allée du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mitan (allée du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Moissons (rue des)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Monnaie (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Monnet (rue Jean)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Motte (ferme de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Moulin bachelet (rue du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mousquetaires (cour des)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Mousserons (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Murmures (impasse des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Musarde (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Nation (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Nation (voie de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Nature (rue de la)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Noës (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Normands (allée aux)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Notre Dame (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Nouveau Monde		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Odin (place)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Offrand (lotissement I)		Pont de l'Arche - Hyacinthe	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

		Langlois		
Offrand (résidence l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ombelles (clos des)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Onze Novembre (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Orangerie (brèche de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Orchestra (voie de l')		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ordonnée (voie de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Orée (voie de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Orion (impasse)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ormet (voie de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ourse (impasse de l')		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ouvrage (voie de l')		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Palestre (voie de la)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Papavoine Arthur		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Parc (chaussée du) face au commissariat		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Parc (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Paris (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pas des heures (rue du)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pas du coq (le)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Passe marinière (la)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pavane (impasse)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Payse (rue)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pentue (rue)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Persane (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Petit prince (chemin du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Phamaparc (ZI du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pique sou (allée)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pirates (chemin des)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Plaine (rue de la)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Plantes (voie des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pluvier (chemin du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pluvier (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Point du jour (allée du)	du 10 au 16 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Point du jour (allée du)	du 9 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Point du jour (allée du)	du 2 au 8 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pommairie (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pommiers (les)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pompe (rue de la)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pons (allée Maxime)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pont vert (rue ou voie du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Porte-joie (route de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Portes (parc d'affaires des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Poses (route de)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Potager (senté du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Prat (rue du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Première (rue Pierre)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pressoir (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Prétontaine (la)	du 1 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Prétontaine (la)	du 2 au 999 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Professorale (voie)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Progrès (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pythagore (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Pythagore (voie de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Quatre acres (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Quatre saisons (place des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Raines (rues aux)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rapporteur (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Raquet (rue du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rebec (clos du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Regain (allée du)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Renardière (la)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rêves (la Brèche aux)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rhizomes (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rimes (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Ritterhude (chaussée de)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Roche (rue de la)		Louviers - Le Hamelet	Louviers - LPO Les Fontenelles	027LOUVI
Roi (île du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rondeau (chemin du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rougettes (voie des)	du 80 au 999 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rougettes (voie des)	du 81 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rougettes (voie des)	du 1 au 79 impair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Rougettes (voie des)	du 2 au 78 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sablons (route des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sablons (route des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sages (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saint Etienne (route de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saint Pierre (route de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saint Pierre de Vauvray (parc industriel de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saint-Cyr (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sainte Marguerite (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sainte-Marguerite (rue)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saint-Gilles (clos)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saint-Jean (plaine)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Salle (la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sanglier (voie du)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sarcelle (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saule (rue du gros)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Saules (parc d'activités des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sauvagine (rue de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Savants (traverse des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Savoirs (route des)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Sciences (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Seine (route de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Septentrion (rue)	du 13 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Septentrion (rue)	du 16 au 999 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Septentrion (rue)	du 0 au 14 pair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

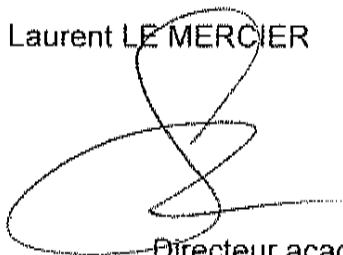
Septentrion (rue)	du 1 au 11 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Soleil (voie)	du 57 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Soleil (voie)	du 70 au 999 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Soleil (voie)	du 1 au 55 impair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Soleil (voie)	du 2 au 68 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Solidarité (voie de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sorbier (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Sorbiers (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Suret (allée du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Temps libre (place au)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Terpat (rue du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Terre (rue du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Testelet (voie du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Thésée (square)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Thuyllières (place et rue des)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Tibure (villa)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Tilleuls (place des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Tilleuls (promenade des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Torquette (rue de la)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Tortue (rue de la)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Tournedos (route de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Tournefeuille (impasse)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Traversière (rue)	du 23 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Traversière (rue)	du 26 au 999 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Traversière (rue)	du 1 au 21 impair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Traversière (rue)	du 2 au 24 pair	Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Trémois (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Trésorerie (allée de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Trésorerie (clos de la)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Triangle (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Trident (passage du)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Triolées (allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Troubadours (rue des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Turbulents (passage des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Universitaire (voie)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Val (rue du)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Val Noël (chemin du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Val rollon (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Vallées (rue des)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verdun (rue de)		Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verdun (rue de)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verges (voie du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verseau (allée du)	du 10 au 999 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verseau (allée du)	du 9 au 999 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verseau (allée du)	du 1 au 7 impair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Verseau (allée du)	du 2 au 8 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Verte (voie)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Vexin (chaussée du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Vexin (chaussée du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Vicariat (rue du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Vikings (impasse ou allée des)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Village (chaussée du)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Vivaldi (allée)		Le Vaudreuil - M. de Montaigne	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Voie blanche (chaussée de la)		Val de Reuil - Alphonse Allais	Louviers - Les Fontenelles	027LOUVI
Yrei (impasse)		Louviers - Le Hamelet	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Zénith (rue du)	du 1 au 19 impair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Zénith (rue du)	du 2 au 8 pair	Val de Reuil - Alphonse Allais	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Zénith (rue du)	du 10 au 16 pair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE
Zénith (rue du)	du 21 au 37 impair	Pont de l'Arche - Hyacinthe Langlois	Val de Reuil - Marc Bloch	027VALDE

Changement de sectorisation rs 2018
nouvelles rues 2019

EVREUX le 03 juin 2019

Laurent LE MERCIER



Directeur académique des services
de l'éducation nationale

